

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 juin 2023

22^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 juin 2023, à 19 h 30 Sous la présidence de
Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Angélique Chatton ; M. Pierre Conscience ; Mme Charlotte De La Baume ; M. Oleg Gafner ; Mme Christine Goumaz ; M. Henri Klunge ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Prisca Morand ; Mme Ariane Morin ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Sarah Neumann ; Mme Audrey Petoud ; Mme Paola Richard De Paolis ; M. Olivier Thorens ; Mme Constance Von Braun ; Mme Maurane Vouga ; M. Vincent Vouillamoz ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : Mme Marlène Bérard ; Mme Anna Crole Rees ; Mme Coralie Dumoulin ; Mme Özlem Dursun ; Mme Alexandra Gerber ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Andrea Münger ; M. Ilias Panchard ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Antoine Piguet ; Mme Anaïs Timofte.

Membres présents	66
Membres absents excusés	22
Membres absents non excusés	12
Effectif actuel	100

A 19 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

La présidente : – Il est 19h36 et j'ouvre formellement cette 22e séance du Conseil communal. Vous avez reçu l'ordre et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec une interpellation ordinaire de M. Mathieu Carrel, puis nous continuerons ensuite avec les rapports ordinaires, à commencer par le postulat de Mme Céline Misiego, « Accès Internet et télé-réseau à des prix avantageux ». Et ensuite, les rapports ordinaires, ainsi de suite. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc on va commencer.

Interpellation de M. Matthieu Carrel: « Quelques précisions sur Malley »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR) : – On avait déposé cette interpellation sous forme urgente à l'époque du budget 2022 qui prévoyait une augmentation de la garantie de la Ville de Lausanne du déficit ou des charges du centre sportif de Malley. Cette interpellation se concentrait donc principalement sur les questions financières relatives à Malley. Je remercie la Municipalité pour les réponses extrêmement précises et chiffrées qui nous ont été donnés. On a donc dans le budget 2022 du centre de Malley, on a donc un déficit qui était annoncé de 12 millions environ de francs ou enfin une répartition des charges de 12 millions de francs entre les communes partenaires de cette institution. C'est peut-être une première question complémentaire à madame la municipale pour savoir si cette hauteur de charge était confirmée dans les comptes de 2022 et puis si les prévisions pour 2023 et 2024 qui

dans la réponse à l'interpellation indiquent une répartition de charges d'environ 13 millions de francs entre les différentes communes partenaires, si ces 13 millions de francs pour 2023 et 2024 venaient à se confirmer.

Il est intéressant de mettre cette réponse de la Municipalité en lien par rapport au préavis 2015/26 qui a été le préavis où ce Conseil avait validé la convention de répartition de charges et on constate que si madame la municipale Germond est souvent pessimiste à l'heure du budget de la Ville, et bien à l'époque son collègue des sports était plutôt optimiste au sujet des frais de ce centre sportif de Malley pour la Ville. Parce que dans le préavis 2015/26, vous avez l'exemple de l'année 2022 où le centre de glace devait être déjà en pleine fonction, donc c'est pas comparable avec l'année 2022 qu'on a connu avec le début de la piscine, mais où on avait, une fois que le centre de glace était en pleine fonction, environ 11 millions de déficits, dont 5 millions à charge de la Ville de Lausanne. Et on se trouve maintenant, selon les prévisions qui figurent dans la réponse à l'interpellation de la Municipalité, on se trouve avec des prévisions de 13 millions de déficits. Alors ça, peut-être qu'on pourra me préciser, je ne comprends pas comment la répartition s'est faite, mais sur ces 13 millions de déficits, il y aurait 9 millions à charge de Lausanne.

On rappelle que ce déficit est réparti entre les communes selon une convention qui est quand même assez compliquée, qui prévoit alors une première somme de base répartie entre les communes principales d'environ 5 millions de francs, qui prévoit la prise en charge des amortissements à hauteur de 2,6 millions par la Ville de Lausanne, et puis qui prévoit ensuite une répartition du déficit supplémentaire jusqu'à 500 000 francs ou 250 000 francs entre quelques communes, et puis tout ce qui est au-delà de ce déficit supplémentaire doit être pris en charge par Lausanne. Donc là on se trouve finalement avec presque 4 millions de différences par rapport à ce qui avait été indiqué dans le préavis 2015/26, alors sous réserve de ma bonne compréhension de cette convention, naturellement, et je suis preneur des réponses de la Municipalité sur ce point, c'est presque un point d'impôt quand même de différence dans les charges. Et on peut se demander les charges de Malley devaient se maintenir aussi hautes à l'avenir, si donc on dépassait longtemps les prévisions de 2015, et bien si on ne devrait pas renégocier, pour défendre les intérêts de Lausanne, renégocier cette convention qui prévoit, je le répète, une prise en charge à 100% du déficit supplémentaire d'une certaine somme par Lausanne. Si on arrive systématiquement dans cette prise en charge à 100%, peut-être qu'il faudrait ici renégocier et ce sera éventuellement le sens de ma résolution que je déposerai après les indications de madame la municipale.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci à M. Carrel pour ses prises de parole, et remerciement quant à l'exhaustivité des chiffres que nous avons donnés. C'est vrai que l'interpellation avait été déposée le 11 janvier 22, c'est aujourd'hui qu'on en parle, et c'est vrai que les réponses que nous avons données dans cette interpellation se basent sur les connaissances que nous avons eues entre temps. Ça faisait suite au débat que nous avons eu dans le cadre du budget 2022, où vous souhaitiez avoir plus de précision, et c'est vrai que maintenant nous en parlons à la veille de l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 28 juin, où les comptes 2022 seront présentés. Et puis si vous le souhaitez, même si après l'Assemblée générale, le rapport de gestion sera sur le site web du CSM, on peut volontiers faire une communication au Conseil communal, avec le lien pour que vous ayez toutes les informations qu'il y a dans ce rapport de gestion, notamment par rapport à vos questions sur les montants des charges d'exploitation, puis est-ce qu'il y a une différence entre le budget et les comptes.

Voilà, sinon, encore une fois, la Vaudoise Arena, vous savez qu'elle est dans la pleine activité depuis l'automne passé, avec l'ouverture de la piscine qui a dû être retardée. Nous avons dû engager aussi du personnel pour la piscine, c'est ça aussi qui a fait plus de charges, un budget d'exploitation qui augmente. Maintenant, les rentrées financières, évidemment, augmentent. On fait face maintenant au prix de l'énergie qui augmente, bien sûr. Ça, c'est le cas de toutes les infrastructures sportives. Heureusement, nous n'avons pas dû fermer la piscine comme nous le craignons cet hiver en lien avec les questions énergétiques. En tout cas, l'objectif est que de moins en moins et d'année après année, la part du déficit pour la Ville de Lausanne soit réduite. Et c'est ce à quoi on travaille aussi les représentants de la Ville de Lausanne au conseil d'administration pour qu'il y ait aussi des rentrées financières supplémentaires pour arriver à l'équilibre. Donc là, les chiffres, on vous les a donnés dans la réponse à l'interpellation. Je n'en ai pas de nouveau à vous transmettre, qui sortira dans le rapport de gestion suite à l'assemblée générale du 28 juin prochain.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Donc je pense que je vais déposer ma résolution qui est, je pense, modérée et respectueuse aussi du travail municipal qui ne devrait pas rendre trop explosif l'assemblée générale au cas où elle était acceptée. Cette résolution prévoit donc, mais seulement dans l'hypothèse où le déficit du CSM devait durablement dépasser les prévisions donc ça laisse quand même une marge de manœuvre à la Municipalité pour estimer ce que c'est. Si c'est uniquement des coûts de l'énergie qui doivent, une fois, espérons-le, retrouver une normalité ou des valeurs plus basses. Je ne pense pas que ce soit nécessaire, mais si on constate que les charges de fonctionnement de base de Malley devaient sensiblement dépasser ce qui avait été prévu en 2015, ce Conseil a voté et a accepté la convention. Si on voit que c'est à long terme presque un point d'impôt de plus pour la Ville de Lausanne, tout simplement parce qu'il y a cette clé de répartition qui fait que le déficit exceptionnel doit retomber à Lausanne, ce avec quoi on est d'accord, sous réserve de la définition du terme exceptionnel, si ce déficit exceptionnel devient régulier et annuel, et bien dans ce cas on pense qu'il faudra peut-être avoir quelques discussions avec les partenaires pour les intérêts de Lausanne, pour une répartition qui prenne en compte non pas des prévisions budgétaires de 2015 qui auraient été dépassées, mais bel et bien la réalité économique de ce CSM. Donc cette résolution « souhaite que la Municipalité, dans l'hypothèse où le déficit du CSM, devait durablement dépasser les prévisions de 2015, renégocie la convention qui prévoit sa répartition ».

Voilà, je la soumetts à la discussion et au vote, je pense que c'est une résolution qui permet de défendre les intérêts de la Ville sans porter atteinte au travail de la Municipalité et je souhaite que vous lui fassiez bon accueil.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je peux comprendre les soucis de M. Carrel. Je pense que voter cette résolution pour une infrastructure qui est vraiment une des plus grandes infrastructures qui a été construite à Lausanne ces dernières années, qui doit certes encore faire ses preuves, parce qu'il y a eu le Covid, parce qu'il y a eu quelques retards, comme parfois dans des travaux, je pense que c'est un relativement mauvais signal. Ce d'autant plus que le CSM, nous n'y sommes pas seuls, il y a d'autres communes qui participent au CSM, et donc, de par l'aspect négatif de cette résolution, à titre personnel, et encore une fois sans avoir pu en parler avec mon groupe, je la refuserai, et je vous suggère, M. Carrel, de revenir peut-être dans quelques années si vous jugez que la situation n'est pas tenable, mais aujourd'hui, cette résolution vient beaucoup trop tôt.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Oui, merci, Mme la présidente. J'interviendrai aussi à titre personnel, sachant qu'on n'a pas eu le temps de se consulter là-dessus au sein du groupe. Alors, je peux partager les propos de M. Dana, comme quoi c'est certainement un petit peu tôt pour avoir une telle résolution. Néanmoins, c'est vrai qu'à l'époque, j'étais dans la commission de politique régionale quand on a traité de cette convention et on en avait passablement discuté justement de cette répartition du déficit et puis c'est vrai qu'à l'époque on nous présentait de mémoire vraiment ce scénario comme un scénario hypothétique, un peu au cas où tout d'un coup ça se passait moins bien que prévu, mais on n'était pas censé l'utiliser aussitôt et avec une telle ampleur donc en ce sens-là, je peux tout à fait soutenir cette résolution.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je ne sais pas si mes deux préopinants ont bien lu la résolution, parce qu'on parle de durablement, donc on parle de l'hypothèse que ça va durer plusieurs années. Quand on dit c'est trop tôt, c'est peut-être trop tôt aujourd'hui, mais durablement ça veut dire que ça va être reporté sur plusieurs années, et puis la répartition c'est précisément entre les autres communes, parce que c'est pas à Lausanne toute seule de supporter la majeure partie des charges, voilà. Je pense que cette résolution a tout son sens, elle est proportionnée et qu'elle mérite d'être votée.

La discussion est close

La présidente : – Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Donc, nous allons procéder au vote à l'électronique de cette résolution. Les personnes qui la soutiennent votent oui, les personnes qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Je vais quand même, avant d'ouvrir le vote, vous la relire : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans l'hypothèse où le déficit du CSM devait durablement dépasser les prévisions de 2015, renégocie la convention qui prévoit sa répartition ».

Alors avec 32 oui, 21 non et 7 abstentions, vous avez accepté cette résolution et cet objet est traité.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Céline Misiego : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Ce postulat que vous avez devant vous est le résultat de plusieurs recherches faites auprès des associations de différentes communautés étrangères dans notre ville. Aujourd'hui, à Lausanne, vivent actuellement près de 150 nationalités différentes, représentant entre 42 % et 45 % des habitants de notre ville. C'est une ville multiculturelle qui démontre l'ouverture envers ses citoyens d'autres origines et le bien vivre de ses habitants.

M. Johan Pain (EàG) : – Je prends la parole par rapport au postulat de notre camarade Céline, qui ne siège pas, donc j'ai un peu le plaisir de donner la position d'Ensemble à Gauche. Le groupe Ensemble à gauche apporte son soutien au postulat de notre collègue Céline Misiego. Pour nous, il ne faut pas oublier que si les clients/clientes sont chez CityCable, c'est quand même mieux pour la Ville. Le fait qu'il n'est plus possible d'obtenir le télé-réseau, il faudrait coupler l'offre télé-réseau avec Internet. La télé est très importante pour les personnes isolées. Au niveau fédéral, on a admis cette importance en ne faisant pas payer la redevance télé aux personnes en PC, AVS, AI. En couplant l'offre télé-réseau et site Internet, le Service industriel de la Ville de Lausanne pourrait gagner de nouveaux clients parce que les gens ayant le télé-réseau avec CityCable ont internet ailleurs. Donc, avec une autre groupée, avec CityCable pour les deux, télé-réseau et Internet, avec un rabais incitatif, pourrait être plus avantageux et attractif.

Rappelons l'importance de bénéficier d'une connexion Internet qui est devenu obligatoire et indispensable pour remplir de nombreuses demandes officielles auprès de l'administration publique, pour chercher du travail, pour faire les démarches auprès des organismes privés tels qu'assurance maladie, gestion de comptes bancaires. Aujourd'hui, ne pas bénéficier d'un accès Internet revient à être exclu de certains domaines, ce qu'on appelle la fracture numérique. À l'ère numérique, où l'information dématérialisée remplace l'information imprimée, une personne sans accès numérique risque d'être désavantagée lorsqu'il s'agit d'acquérir, d'exploiter, d'utiliser des informations importantes.

En raison de ce manque d'informations, elle est menacée d'exclusion de la vie sociale. En conclusion, Ensemble à gauche soutiendra le renvoi du postulat à la Municipalité.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Monsieur le municipal Company l'avait rappelé et s'est souligné dans le rapport de commission de prise en considération, la suppression de la subvention découle d'une décision spontanée de la Municipalité pour éviter le risque d'une procédure en matière de droit de la concurrence. Et du fait de cette suppression, il y a un mécanisme de rabais ciblé qui a directement été mis en place par les SIL, initiative qu'on salue. Mais le postulat de Madame Misiego a le mérite de pousser la question encore plus loin puisqu'il vise à essayer de penser à des mesures ciblées pour les personnes en lien avec le télé-réseau, puisque la mesure compensatoire se reportait sur les transports en commun. Et pour ces personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir accès au téléphone et à la télévision ou à l'un de ces services seulement, en fonction de leur situation de précarité, comme le soulignait d'ailleurs juste à l'instant notre collègue, M. Pain.

Et puis, puisqu'il s'agit de bénéficiaires PC/AVS/AI dans le postulat, on souligne encore qu'ici on parle de personnes bénéficiant de ces prestations dans le cas de l'AI. On ne parle pas de personnes plus âgées, mais de personnes aussi de tous les âges qui ont besoin d'accéder à ces services pour

rester en lien avec le monde, avec leurs proches, pour s'informer et se divertir notamment. Et donc pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra le renvoi de ce postulat en Municipalité.

M. Valentin Christ (UDC) : – Ça a été rappelé, Lausanne a supprimé l'exonération des frais d'abonnement au téléseuil pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS-AI. Cette pratique n'était pas conforme aux droits de la concurrence et elle faisait courir le risque à la Ville d'être à la traîne devant une procédure en matière de droits de la concurrence. Ça a été dit aussi. Nous le saluons, ça a probablement permis de s'épargner au moins le dépôt d'un postulat proposant par exemple d'inscrire une provision au compte.

On a parlé de fractures numériques, nous y sommes tout à fait sensible autant que la postulante et que les avis qui sont exprimés jusqu'à présent. On peut aussi se poser la question de la difficulté d'accès à un certain nombre de prestations d'administration, mais en réalité cette question n'est pas causée par un manque de moyens, mais plutôt bien souvent par un manque d'affinité avec la technologie et on le constate parfois de visu dans ce Conseil communal. Je le dis avec beaucoup de sympathie pour les collègues concernés. Le problème mesdames et messieurs ça n'est pas qu'on n'ait pas accès à un abonnement internet subventionné, le problème c'est qu'on soit obligé d'avoir recours à internet pour de plus en plus de choses et que les seniors aient des difficultés d'accès. D'ailleurs il n'y a pas à vrai dire que les seniors qui soient confrontés à des difficultés d'affinité avec la technologie. Donc si on veut combler la fracture numérique, ce postulat n'est assurément pas le bon outil.

Une autre contradiction qu'on peut relever, on parle de la difficulté à effectuer un certain nombre d'opérations, par exemple liées à la recherche d'un emploi, mais le téléseuil et internet gratuit étaient destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, c'est-à-dire par définition pour la très grande majorité d'entre eux, pas spécialement des gens qui ont vocation à chercher ou à retrouver un emploi. Ce risque a été évoqué en filigrane, le risque d'une baisse de prestation. C'est vrai que dans un certain nombre de formations politiques dans ce conseil, on a assez souvent l'impression que dès qu'on supprime une prestation, le citoyen est dans une certaine mesure dépouillé de quelque chose. En l'espèce, il y a eu une compensation qui a été opérée par la Municipalité et validée par le Conseil communal sous la forme d'une aide à l'acquisition des abonnements de transport public. Donc il me semble, et je le dis en tant que minoritaire, que l'opération est plutôt honnête.

L'accès Internet s'est largement démocratisé, il y a aujourd'hui un certain nombre d'opérateurs qui cassent les prix, alors on peut s'en réjouir ou pas, ça dépend des domaines. Quoi qu'il en soit, il y a aussi un certain nombre de mesures qui ont été prises par la Municipalité pour tenter de retenir les clients historiques, qui étaient auparavant au bénéfice de la gratuité, sous la forme de ce rabais unique de 20%. Et puis je rappelle aussi quand même, alors là ce n'est pas tout à fait la même catégorie de population concernée, mais je rappelle quand même que les frais d'accès à Internet font l'objet d'un forfait particulier dans le régime du RI à hauteur de 53 par mois pour les personnes seules.

Donc au final mesdames et messieurs ce postulat c'est au choix, soit une tentative de créer une forme de subvention plus ou moins discrètement cachée en faveur des SIL ou une manière détournée de faire de la rétention de clients soit le but de ce postulat c'est d'assurer un accès entre guillemets universel aux outils numériques pour le 3ème âge et/ou pour les gens qui ont, comme je l'ai dit précédemment, des difficultés avec l'usage de la technologie, mais dans ce cas là ce postulat ne tient pas la route parce qu'il en appelle expressément à fournir un accès via CityCable ce qui revient à favoriser un opérateur déterminé, et pour de la coïncidence ou des coïncidences heureuses, cet opérateur appartient à la Ville. Soit alors il s'agit de soutenir expressément CityCable en tant que tel, et dans ce cas-là on est dans une claire distorsion de concurrence qu'on avait précédemment voulu éviter en supprimant la prestation dont il était question en introduction.

On peut aussi se demander s'il s'agit de réclamer de CityCable qu'elle propose un tarif réduit spécifique à la catégorie de clients visés, mais dans ce cas-là on en revient juste à réduire encore plus la marge de CityCable sur ses clients, et connaissant les difficultés de CityCable, est-ce bien pertinent ? Ça a été rappelé pas plus tard qu'hier soir, CitiCable est dans une situation critique, c'est d'ailleurs ce que le groupe UDC relève depuis des années et des années, tant il est vrai que le problème ne date pas d'hier. Il n'y a pas lieu d'aggraver ce problème par la prise en considération de ce postulat, donc mesdames et messieurs je crois que là il faut être clair, on est à la fois en train

de flirter avec les limites du droit de la concurrence et on est en train de créer des charges supplémentaires puisque compensation il y a déjà eu via, je l'ai dit, la réduction ou le soutien à l'acquisition d'abonnements des TL. Donc mesdames et messieurs et pour toutes ces raisons, je crois qu'il convient de rejeter fermement ce postulat.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Le groupe socialiste soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous pensons qu'il est d'une part important de maintenir une offre attractive pour les personnes à bas revenus, et d'autre part que la fracture numérique ne se situe pas seulement au niveau du coût de l'abonnement cité-câble, mais également dans le fait d'avoir accès à des cours ou des prestations mises à disposition par la Municipalité à destination des personnes ayant des difficultés à accéder à son offre. Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce postulat.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Alors notre groupe va dans sa majorité ne pas soutenir ce postulat pour les raisons qui ont déjà été évoquées dans cet hémicycle. Je voudrais toutefois amener, puisque j'étais plutôt dubitative sur ce texte, parce que la situation effectivement des personnes âgées sur les accès Internet et cette fracture digitale est assez importante. Alors je pose la question, si ce postulat est renvoyé à la Municipalité, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager des mesures qui soient par exemple des visites à domicile d'une personne qui aurait besoin d'aide pour l'aider à utiliser ces technologies, ce qui aurait l'avantage d'une part de ne pas viser qu'un type de population âgée, mais toutes les personnes qui ont cette distance avec le numérique et qui risquent effectivement d'être isolées. Et je dirais qu'on fait bien des visites à domicile quand il s'agit des canicules et on vous dit on a un numéro d'urgence, on peut faire des visites pour d'autres sujets. Et je pense que ce sujet du numérique, on pourrait envisager d'utiliser aussi un petit peu de moyens pour ne pas laisser quelques personnes en détresse.

La discussion est close.

La présidente : – Je n'ai plus de demande de parole. Je ne sais pas si la Municipalité veut se prononcer ? Non. Je vais demander à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – La commission vous propose de renvoyer le postulat à la Municipalité par 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

La présidente : – Donc nous allons voter à l'électronique. Les personnes qui soutiennent la prise en considération de ce postulat votent oui. Les personnes qui refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 41 oui, 22 non et 2 abstentions, vous avez renvoyé ce postulat à la Municipalité. Cet objet est traité.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Pauline Blanc et crts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – La Ville de Lausanne a un plan climat ambitieux. Pour répondre à ces objectifs, tous les efforts sont importants, il convient véritablement que tout un chacun fasse, dans son quotidien, des gestes naturels, automatiques, en faveur de la transition énergétique. Vous conviendrez qu'aucun geste, aucun acte ne peut être considéré inutile dès lors qu'il contribue à la transition énergétique. Ce que l'on en tienne tôt aux enfants afin de leur apprendre les bons gestes et d'en faire des automatismes est pluriel, mais le tri des déchets apparaît comme l'acte que l'on

souhaite inculquer très tôt aux enfants et de manière concrète, en particulier car cela apparaît facile à mettre en œuvre.

Comment dire aux gens « faites des gestes non climat » – fortement contraignant ou non d'ailleurs – si la personne ne peut même pas jeter correctement sa bouteille en PET dans les rues de Lausanne ? Comment dire aux Lausannois que la Ville souhaite bannir la voiture de la ville de Lausanne sur le long terme, s'ils ne peuvent pas jeter correctement leurs déchets courants ? Si on se balade dans les rues, que l'on boit une bouteille d'eau en PET parce qu'évidemment on n'a pas prévu le coup et qu'on n'a pas prévu de gourde, et bien deux solutions se feront à vous. Soit vous gardez votre bouteille sur vous afin de la jeter correctement dans la poubelle adéquate une fois chez vous, soit vous la jetez dans une poubelle à ordures ménagères. Et si vous choisissez cette deuxième option, votre bouteille ne sera pas gérée de manière adéquate, elle sera traitée comme n'importe quel déchet incinérable. Certains aiment le dire, le PLR est le parti des poubelles, cela démontre bien tout de même que la gestion des déchets est un sujet important qui touche le quotidien des Lausannois et la transition énergétique de manière concrète.

Mesdames et messieurs, il s'agit là simplement de permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs climatiques avec une vision globale. Le postulat n'étant pas contraignant, il appartiendrait à la Ville de déterminer les endroits stratégiques auxquels il convient d'installer des bacs à tri selon le modèle que la Ville estime le plus adéquat. Et vous l'aurez d'ailleurs constaté en lisant mon postulat, la conclusion est suffisamment large pour laisser véritablement à la Ville une libre appréciation du modèle le plus approprié, sans compter le fait évidemment que cela reste un postulat et non une motion. Alors, évidemment une réduction des déchets est souhaitable, mais laisser des poubelles telles qu'actuellement ne changerait rien à la quantité de déchets produits par les Lausannois. Donc il s'agit de permettre ici aux personnes de faire dans la rue ce qu'on leur demande de faire au quotidien, c'est-à-dire trier leurs déchets.

Quelque peu tout de même étonnée du résultat du vote de la commission, alors que la gauche majoritaire se dit être la seule à se préoccuper du dérèglement climatique et à agir concrètement, elle préfère privilégier son propre confort, c'est-à-dire de la place sur les trottoirs, des poubelles pas trop grandes, plutôt que d'offrir une véritable possibilité aux Lausannois de jeter correctement leurs déchets. Alors je vous remercie de bien vouloir renvoyer ce postulat à la Municipalité, afin qu'elle nous soumette un projet, je le rappelle, de la manière la plus adéquate qu'elle le juge.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – La demande de la postulante de multiplier les poubelles de tri à Lausanne est très louable mais non réalisable. Visualisez juste un instant, que, selon les buts du postulat, chacune des 830 poubelles requin de la ville, soit accompagnée de bacs à PET, aluminium et à verre. Imaginez l'encombrement de l'espace public ! Essayez aussi de vous représenter le nombre de passages des véhicules de ramassage garantissant la bonne qualité du tri. Est-il encore nécessaire de rappeler que les magasins sont rémunérés pour organiser la collecte du PET, par le biais de la Taxe Anticipée de Récupération. Celle-ci est payée par les consommateurs pour le recyclage de chaque bouteille, et ce sont donc les commerces vendant des boissons dans du PET qui sont tenus de les collecter.

A rappeler encore que les déchets soumis à cette Taxe ne devraient pas être proposés en collecte dans des lieux non-surveillés, la qualité du tri n'étant pas au rendez-vous, et que, dès qu'il y a plus de 5 % d'intrus, le tout se voit refusé par les recycleurs puis incinéré, ce qui arrive apparemment assez fréquemment pour les poubelles de tri disposées dans le Flon et dans les gares. Au Flon, même, très souvent, au petit matin, les déchets se retrouvent au sol et non dans les poubelles ! Je le constate personnellement le matin quand je traverse le flon pour rejoindre mon travail, que des bouteilles en PET jonchent le sol tandis que d'autres échouent dans des bacs non dédiés à leur récolte.

Les Vertes et les Verts saluent le travail déjà accompli par la Ville, qui, depuis bien des années se penche déjà sur le sujet et cherche des pistes pour améliorer la gestion des déchets et de leur recyclage ! La sensibilisation à l'école, sur le littering, la gestion des déchets et le tri de ceux-ci, rencontre un vif succès, et a un impact assez positif, car selon des analyses effectuées périodiquement, dans les poubelles requins, on retrouve essentiellement des plastiques non recyclables et souillés, des papiers souillés et très peu de PET ou d'alu, en gros, moins de 10 % de recyclables.

Des études observationnelles ont été effectués sur le domaine public et le constat démontre que là

où les gens sont en déplacement, le tri ne se fait pas et le recyclage est impossible car il y a trop de polluants. Par contre quelques places ont été identifiées, des places plutôt considérées comme des espaces où les gens se posent et où le tri est correct. Ces places sont dorénavant équipées de bacs de tri, au moins en période estivale.

Mais bon, «Le seul recyclage ne suffira pas» à atteindre les objectifs climatiques ! C'est pourquoi les Jeunes Vertes et les Verts continueront inlassablement à inciter à diminuer fortement la consommation de contenants jetables, car moins en produire est bien plus sensé et logique que de multiplier les poubelles sur l'espace public.

C'est pourquoi, la grande majorité de notre groupe, refusera le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Louis Dana (Soc.) : – Alors voilà, je pense que c'est un postulat un peu spéculatif. En tout cas, se faire penser qu'avec un postulat comme ça on va vraiment aider le climat à aller mieux, je pense que ce n'est vraiment pas la vérité. Il y a d'autres gestes à faire que votre parti ne fait pas toujours, Mme Blanc. Et puis les votes sur cet objet vont être un peu triés entre des acceptations, des abstentions et des refus dans notre groupe.

Mme Agathe Raboud (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche salue la postulante pour les préoccupations dont elle fait part dans l'objet dont nous discutons actuellement. Effectivement, les enjeux relatifs au traitement des déchets sont un aspect important de la lutte contre le réchauffement climatique et contre la crise écologique. De grandes collectivités comme Lausanne doivent mettre en oeuvre des politiques publiques favorisant le tri de tous les types de déchets recyclables, ceci de la manière la plus complète et intégrale possible.

Plus encore, comme cela a été relevé en commission, il est tout aussi crucial de considérer la question des déchets au moment de leur production en limitant la production d'emballages non recyclables et en privilégiant des alternatives à cette consommation. Malgré notre sympathie pour ces préoccupations, il nous apparaît à la lumière des éléments apportés par la commission que la solution préconisée, à savoir installer des poubelles de tri en lieu et place des poubelles requin de la Ville de Lausanne, ne permettrait pas une réelle amélioration de la situation, voire la dégraderait. Ceci pour les principales raisons suivantes. Premièrement, multiplier par 6 les 830 poubelles requins de la Ville serait une opération lourde sur le plan logistique et la relève des points de tri nécessiterait, selon les services de la Ville, un passage horaire qui engendrerait une augmentation importante des déplacements de bennes, ce qui générerait un coût écologique également conséquent, comme cela a été également soulevé déjà précédemment.

Ensuite, l'expérience du Flon démontre que ces poubelles de tri ne sont pas efficaces dans tous les lieux, les personnes ne les utilisant pas toujours voire y insérant des déchets inappropriés. Cela a été déjà dit aussi, la Ville de Lausanne déploie déjà des spots de tri sur des lieux stratégiques. Il faut noter qu'il suffit de 10% de taux de déchets inappropriés dans une poubelle de tri pour que ces cibles ne soient plus recyclables alors qu'à l'inverse, 90% du contenu des poubelles requins ne sont pas recyclables. Enfin, nous considérons que l'enjeu des déchets est avant tout à traiter en aval, avant leur distribution et c'est sur ce point qu'il nous semble prioritaire d'agir.

Pour ces raisons, tout en saluant la postulante pour son initiative, nous refuserons ce postulat et vous invitons à en faire de même.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Le groupe Vert Libéral estime que la proposition de la postulante pourrait faire sens à certains endroits ciblés, notamment ceux où la concentration des personnes est la plus forte, tels que les lieux à fort passage, les parcs ou les places principales. Nous voyons également un effet bénéfique en matière d'éducation et le changement des comportements des Lausannoises et Lausannois qui ne trieraient pas leurs déchets à domicile. Nous vous encourageons donc à soutenir la prise en considération de ce postulat.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Alors moi, je fais partie de ceux qui pensent qu'un geste, même des gestes individuels, peuvent faire bouger les choses. C'est avec des gouttes d'eau qu'on fait les océans. Alors, je comprends tout à fait la préoccupation de certaines personnes dans cet hémicycle qui pensent que ça va prendre trop de place sur les trottoirs et que si effectivement toutes les poubelles étaient remplacées par une poubelle à tri, ça serait peut-être trop encombrant. En revanche, je trouve que sur les abords des écoles, pensez que surtout les collégiens, si on pourrait en introduire quand même dans des endroits assez stratégiques. Je parle des écoles, parce que là, ce

n'est pas contrairement au Flon, un endroit de sortie où vous avez des jeunes qui sortent et effectivement peut-être qu'à la fin de la soirée ou au milieu de la nuit, on ne trie pas ses déchets comme on le ferait à 8 heures du matin en n'ayant pas fait la fête toute la nuit.

Cela dit, devant d'une école, vous avez des parents qui amènent des enfants à l'école et là, il y a un geste éducatif et il y aurait une possibilité pour les parents de montrer à des jeunes et à des enfants en particulier que voilà, là on trie ses déchets, que ce n'est pas seulement à l'école qu'on apprend ça, mais c'est aussi devant l'école. Donc on pourrait éventuellement songer à envoyer ce postulat à la Municipalité, je dis pour ceux qui doutent encore, parce que pour qu'on choisisse des endroits stratégiques qui sont éducatifs et notamment à côté des écoles.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Alors on a affaire ce soir à l'hypocrisie de la Gauche parce que soit elle prend des Lausannois pour des personnes qui ne savent absolument pas trier les déchets et pas faire la différence entre une bouteille en PET et puis un déchet ménager. Soit ou/et, n'assume pas voter en défaveur de la transition énergétique et préfère privilégier son propre confort. C'est grave, mais bon. Soit. Ensuite vous parliez de détérioration de la situation actuelle, alors non, parce que c'est soit on incinère tout comme c'est le cas actuellement, soit on arrive enfin à trier les déchets de manière correcte et ce serait évidemment bienvenu. Et puis je le rappelle peut-être une dernière fois, c'est un postulat, la conclusion est large, la Municipalité, en fait ce qu'elle en souhaite pour nous proposer un rapport-préavis adéquat. Il s'agit avant tout de déterminer des endroits stratégiques où on peut remplacer des poubelles requins par des poubelles à tri sélectif, pas de remplacer forcément toutes les poubelles, pas forcément sur tout l'espace. Donc c'est vraiment suffisamment large pour laisser au moins la possibilité à la Municipalité de se déterminer là-dessus et d'agir véritablement en faveur de la transition énergétique.

M. Valentin Christe (UDC) : – Bon, manifestement le thème de la protection de l'environnement est une chasse gardée et certains n'apprécient pas que d'autres s'aventurent dessus. J'observe à la lumière des explications qui viennent de être données par Madame la postulante qui n'est pas question de procéder à une sorte de remplacement généralisé de l'ensemble des poubelles de la Ville de Lausanne, mais bien plutôt, et en tout cas c'est comme ça qu'on peut aussi interpréter le texte du postulat, de procéder à l'implantation dans un certain nombre d'endroits stratégiques et spécifiques d'infrastructures qui permettent la collecte d'une plus grande variété de déchets. Il me semble qu'effectivement ça procède simplement du bon sens, on ne va pas aller installer une poubelle qui permette de récolter 18 types de déchets différents au fin fond d'une ruelle obscure que personne ne fréquente jamais.

En revanche, par exemple, comme ça se fait déjà au bord du lac ou dans un dans un certain nombre d'autres endroits qui ont été évoqués plus haut dans la discussion, ça aurait toute sa pertinence et à la lumière des explications qui ont été données, le groupe UDC va soutenir ce postulat.

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Juste deux, trois précisions. Trier les déchets n'amènera probablement rien du tout à la transition énergétique et rien au plan climat non plus. Donc c'est une confusion assez grave. Ce que ça peut amener comme point positif c'est une amélioration des ressources qui sont extraites de l'environnement pour produire des emballages, mais du fait de la récolte, du traitement, de la transformation de ces objets en des objets qu'on pourra réutiliser, c'est des activités qui consomment passablement d'énergie donc il faut démystifier ce lien entre recyclage, énergie et climat. C'était juste la précision que je voulais amener.

La discussion est close.

La présidente : – Je n'ai maintenant plus de demande de parole et je vais donc demander à madame la rapportrice de nous donner les déterminations de la commission.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC), rapportrice : – Alors, il y avait donc quatre voix pour, six voix contre et deux abstentions.

La présidente : – Nous allons aller voter à l'électronique. Donc, les personnes qui souhaitent envoyer ce postulat à la Municipalité votent oui. Les personnes qui refusent votent non, il est possible de s'abstenir.

Par 31 oui, 28 non et 8 abstentions, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

(Insérer délibéré)

Postulat de Mme Françoise Piron et crts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Caroline Devalloné Dinbali (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Pourquoi ce postulat de la gare des trottoirs ? Alors justement parce que j'espère bien qu'elle n'aura pas lieu, mais comme vous le savez, aujourd'hui quand on est piéton et qu'on marche sur les trottoirs, on est souvent surpris par des trottinettes électriques qui ont l'avantage d'être électriques, mais justement elles ne font pas de bruit, elles arrivent et elles effraient quand même pas mal de personnes.

Quand j'ai écrit ce postulat, j'avais beaucoup autour de moi de plaintes de personnes âgées notamment, qui étaient de plus en plus effrayées par cette circulation un peu sauvage sur les trottoirs. Depuis, je l'avoue, que depuis quelques mois, il y a progrès, on a l'impression qu'il y a une meilleure éducation de certaines personnes et qu'il y a aussi eu des contrôles plus réguliers de la police et je remercie aussi la Municipalité pour ses efforts et une signalisation aussi qui a été renforcée afin de rappeler que les zones piétonnes doivent rester piétonnes. Mais cela dit, malgré ça, je pense qu'il faut renforcer la sensibilisation, qu'il faut répéter que les trottoirs sont faits pour les piétons en priorité et qu'on ne peut pas les mettre ainsi en danger, étant les personnes les plus vulnérables.

Je rappelle aussi qu'il y a une pétition, une association des piétons qui s'est organisée à Lausanne et que c'est une pétition qui a été déposée, si je ne m'abuse, il y a quelques semaines, fin mai je crois, avec 1400 signatures et qui vont dans le sens de mon postulat. Donc je vous propose très fortement de le renvoyer à la Municipalité, parce que ce sujet-là est quelque chose qui préoccupe beaucoup de Lausannoises et Lausannois.

M. Johan Pain (EàG) : – Je déclare mes intérêts. Je suis président de l'association pour la protection des piétons lausannois. Je donne un petit peu l'avis de notre association sur le postulat de Madame Piron. C'était en 2021 une bonne initiative. En 2023, deux ans après, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire. Depuis, notre association a déposé deux pétitions sur le même sujet, différemment dans la rédaction. Pourtant, on est en train de discuter, mais le sujet est très simple, absolument simple. Il y a des zones piétonnes, des trottoirs, la chaussée, des bandes et des pistes cyclables. C'est simple ça à comprendre. Ceux qui n'ont pas compris, ben c'est un peu grave.

La loi sur la circulation routière, l'ordonnance sur la circulation routière et l'ordonnance sur la signalisation routière exposent clairement ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. L'application des règles n'est pas toujours claire à Lausanne et parfois confuse. Le développement du réseau cyclable est bienvenu. Il y a encore des réalisations à faire pour améliorer la sécurité des deux roues en réduisant le trafic des transports individuels et ça c'est important. Maintenant c'est à la Municipalité de répondre, d'agir clairement à cette situation et de renvoyer le postulat à la Municipalité.

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Un postulat pris en considération à 9 pour, contre 0 opposition et 1 abstention, on peut se demander ce qu'on s'est raconté. Pourtant, les débats ont eu lieu, chacune et chacun y allant de son récit personnel, de piéton, de cycliste, de fauteuil ou d'automobiliste, tels des soldats d'une guerre qui, chacun, défendent leur camp. « Guerre », le mot est lâché. Tant qu'on utilisera ces mots, mais surtout qu'on la cantonnera (la guerre) aux trottoirs, eh bien on passera à côté du vrai débat. L'espace urbain est limité, il faut qu'on trouve le moyen de le répartir, c'est-à-dire de revoir son partage actuel. Les modes de mobilité douce, mis à mal pendant les décennies du tout à l'auto, méritent pour survivre l'espace qui leur est dû. Il faut donc impérativement prendre en compte les enjeux de mobilité douce, à commencer par la marche, la plus simple, la moins

polluante, peut-être la plus saine, et parfois la plus efficace, du moins quand il y a des ascenseurs. Et il faut donner au Corps de police les moyens évidemment d'intervenir quand un usager n'est pas à sa place, un cycliste de plus de 12 ans sur un trottoir, une voiture sur une piste cyclable, une trottinette motorisée sur une zone piétonne.

Mais nous ne nous trompons pas de bataille. La guerre pour l'espace urbain n'est pas sur la fine bandelette qu'on nomme le trottoir, sauvegardée tel un vestige qu'elle se joue. C'est sur son élargissement qu'il faut agir en réduisant en toute logique les surfaces de la Ville réservées aux voitures, aux transports individuels motorisés. Nous ne doutons pas que la Municipalité saura donner les éléments de réponse dans un prochain rapport-préavis sur les aménagements urbains et routiers et nous vous proposons donc de soutenir et renvoyer le postulat comme le fera le groupe socialiste.

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Mme Ariane Morin étant absente, je vais vous lire son intervention en soulignant mon incompetence quant aux arguments juridiques avancés que je tenterai néanmoins de répercuter au plus proche de la verve habituelle de notre collègue.

Le groupe des Vertes partage le souci exprimé dans le postulat qu'il faut tout faire pour que les piétons soient en sécurité sur les trottoirs. Cela étant, la première des solutions évoquées dans le postulat, à savoir sanctuariser les trottoirs, est impossible à mettre en œuvre, puisqu'en l'état actuel de la législation fédérale, les enfants ont le droit d'y rouler à vélo jusqu'à 12 ans et que la circulation des trottinettes non électriques ou de véhicules similaires y est autorisée. En revanche, c'est une très bonne idée que de renforcer la sensibilisation et la formation des usagers des deux roues. Il s'agit du reste de solutions envisagées par la Municipalité dans son récent rapport-préavis, « Mobilité douce I ». Néanmoins, si l'on veut vraiment et à juste titre réserver les trottoirs aux piétons, on ne peut pas se contenter de mesures de formation et de sensibilisation à l'égard des cyclistes et autres usagers de trottinettes. Il faut encore leur offrir des voies sûres où ils ne sont pas exposés aux dangers de la circulation automobile et donc pas tentés d'occuper les trottoirs. C'est exactement ce qu'exige la nouvelle LVC qui ordonne aux autorités de veiller à ce que les voies cyclables soient séparées du trafic motorisé et de la mobilité piétonne, article 6 LVC.

Le postulat laisse entendre que la Municipalité n'aurait à cet égard pas de vision d'ensemble. Il s'agit d'une affirmation désormais dépassée puisque le PDCOM largement accepté fin 2022 par le Conseil communal prévoit de réaménager un espace routier jusqu'à présent trop centré sur les TIM pour donner la priorité aux transports publics, aux vélos et autres véhicules permettant une mobilité douce. Le récent rapport-préavis « Mobilité douce » indique en outre quelles mesures concrètes la Municipalité entend prochainement mettre en œuvre à cette fin. Cela dit, nous soutiendrons le renvoi du postulat à la Municipalité qui pourrait en profiter pour traiter d'autres initiatives déposées au Conseil communal en rapport avec la formation des cyclistes et la place à leur laisser dans l'espace urbain dans la mesure où elles lui sont, seront aussi renvoyées. »

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – Tout comme Monsieur Kessler, je vais m'identifier comme un piéton et saluer les bienfaits de la marche. Bon, blague à part, entre « Mobilité Durable I », « Rues vivantes II », on ne compte plus le nombre d'aménagements qui ont été faits pour la mobilité douce, mais on oublie peut-être de faire un vrai marketing pour que les utilisateurs comprennent où sont les zones pour les piétons exclusivement. De ce que je me rappelle à mon adolescence c'était le skateboard et le roller et il y avait de véritables campagnes dans nos écoles pour savoir où aller dans l'espace public et surtout respecter les piétons. En ce moment je vois moins de skates et moins de rollers, mais plus de e-bike ou de trottinette électrique, ça se demandait si le Lausannois est devenu flemmard, mais les trottoirs restent open bar ou sont les amendes d'ordre ? Nous regrettons vraiment le manque de rigueur face au report modal.

Le postulat demande de sensibiliser les utilisateurs des deux roues. Oui, donner une formation à ceux-ci, c'est peut-être un peu exagéré. Néanmoins, nous soutenons le renvoi à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Très brièvement, j'aimerais revenir sur le fait qu'il me semble qu'il y a réellement encore un problème. Si le nombre d'infrastructures pour vélo augmente et puis même si on voit que les endroits où on est tenté en tant que cycliste d'aller sur le trottoir diminuent et que c'est une très bonne chose, il y a encore certains aménagements dans cette ville qui sont prévus sur la route et qui sont réellement dangereux. Notamment je pense qu'on a toujours le problème des trottoirs partagés à la montée, il y a beaucoup de montées dans les pentes lausannoises où le trottoir est partagé entre le vélo et les piétons. Ce genre d'infrastructure était possible quand on avait

que des vélos musculaires, maintenant avec les vélos électriques qui grimpent sans aucun problème, ça devient réellement dangereux. On a des scènes absolument cocasses, par exemple la route de Berne où on a une telle infrastructure qui monte vers le Biopôle, on voit parfois des piétons qui doivent attendre le passage de vélo pour s'engager sur le trottoir. On arrive à ce genre d'extrémité avec la multiplication des vélos.

Donc il y a encore un travail pour la Municipalité qui est aussi de prendre finalement la mesure du changement d'utilisation et aussi du changement de matériel qu'il y a dans les vélos et de mieux protéger les piétons.

La discussion est close

Mme Caroline Devalloné Dinbali (Soc.), rapportrice : – La commission vous invite à prendre en compte ce postulat par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

La présidente : – Nous allons le voter quand même à l'électronique. Les personnes qui souhaitent envoyer ce postulat à la Municipalité votent oui. Les personnes qui refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 68, 1 non et 4 abstentions, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité

(insérer délibéré)

Postulat de M. Mathias Paquier et crts « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Grâce notamment à une concentration unique d'universités et de hautes écoles de renommée internationale, et le Canton de Veau ont la chance de pouvoir compter sur un écosystème d'innovation foisonnant et un tissu économique dynamique. Malheureusement, nos collectivités publiques ne s'appuient pas suffisamment sur ces ressources et compétences. Bon nombre des innovations nées dans notre région pourraient pourtant apporter des solutions concrètes, utiles, par exemple, à l'atteinte des objectifs de nos plans climat. Les collaborations entre les secteurs académiques et privés et le secteur public restent malheureusement trop peu fréquentes et nos startups et PME se développent encore trop souvent par le biais de clients ou investisseurs étrangers.

Le but du postulat proposé par les Verts Libéraux est de créer un espace d'échange et de collaboration entre les services de la Ville et les acteurs de la recherche et de l'innovation. Le but étant de travailler au développement de solutions d'avenir pour notre Ville. Cela pourrait prendre la forme d'une plateforme d'innovation collaborative physique ou virtuelle où les services de la Ville travailleraient main dans la main avec les instituts de recherche et les entreprises innovantes. Des villes telles que Barcelone, Madrid ou encore Helsinki ont développé ce type de plateforme avec succès. L'exemple finlandais est à ce titre particulièrement intéressant. Le quartier de Kalasatama allie nouvelles technologies, innovations sociales et respect de l'environnement. Il table d'ailleurs sur neutralité carbone d'ici à 2030 déjà. Parmi les innovations implémentées dans ce quartier, nous pouvons notamment citer un réseau électrique intelligent mettant les surplus en commun, un chauffage central alimenté par une caverne à rétention de chaleur unique au monde, des bus sans conducteur reliant le métro au point névralgique du quartier, une application pour piloter sa consommation électrique, des panneaux de signalisation intelligents collectant les données du trafic, une solution d'optimisation des livraisons à domicile pour réduire l'impact écologique, ou encore une

résidence pour seniors dont les occupants se partagent le capital et vivent en communauté dans un écran ultra moderne.

Ces développements ont en commun leur provenance du forum Virium, une structure créée par la mairie d'Helsinki pour faire le lien entre les pouvoirs publics et les entreprises privées, invitées par centaines à venir tester leurs innovations en conditions réelles à Kalasatama. Nombre de startups et de laboratoires développent des solutions concrètes utiles à la transition énergétique et à l'évolution de la mobilité ou encore à la digitalisation. Lausanne, ville progressiste et tournée vers l'avenir, aurait donc à notre sens tout intérêt à collaborer avec les acteurs académiques et privés afin de préparer son avenir. Le groupe Vert Libéral vous encourage donc à prendre en considération ce postulat en le renvoyant à la Municipalité pour rapport-préavis.

Mme Virginie Kyriakopoulos (Les Verts) : – Notre collègue Angélique Chaton étant absente, je lis la prise de parole qu'elle a rédigée au nom du groupe des Verts et des Jeunes Verts.

« Le postulat de M. Paquier part du constat qu'il y a beaucoup d'innovation sur le territoire lausannois, notamment dans les domaines où la Ville a de l'ambition, telle que l'alimentation durable, la rénovation de bâtiments ou encore les énergies renouvelables. Le postulat propose de favoriser la mise en relation des services de la Ville avec des PME innovantes et des start-ups par l'intermédiaire d'un guichet ou d'une plateforme physique ou digitale. La critique que l'on pourrait formuler à l'égard de ce postulat est d'être relativement générique. Or, il existe déjà un certain nombre de démarches en place entre la Ville et les universités. On l'a notamment vu récemment avec la nouvelle collaboration entre l'EPFL et les SIL dans le domaine de l'énergie.

En conséquence, nous soutenons le vœu émis par la Commission afin de bien cibler les axes de travail pertinents à développer. En effet, ces vœux demandent à la Municipalité d'établir un inventaire de ce qui est réalisé et/ou en cours en matière d'innovation et de promotion des liens entre l'administration et les secteurs de la recherche, de l'innovation et des start-up, afin d'identifier les besoins en vue de la création d'un laboratoire d'innovation collaborative. Sur cette base, nous sommes favorables à ce postulat pour les raisons suivantes. D'une part, les services de la Ville pourraient se voir proposer des approches et des idées qu'ils n'auraient pas encore identifiées et qui favoriseraient l'atteinte de ses propres objectifs notamment dans le cadre du plan climat. D'autre part, en cas de besoin spécifique dans un domaine, la Ville pourrait analyser les collaborations possibles et envisager des projets pilotes.

Ces démarches de collaboration contribueraient à la transformation de notre économie vers plus de durabilité et au dynamisme économique de la ville. Nous soutiendrons donc ce postulat et vous proposons d'en faire de même.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – En commission, tout le monde a reconnu l'importance de l'enjeu de la demande du postulant. Mais, la grande majorité des commissaires a relevé le caractère extrêmement généraliste, voire vague, de ce postulat. Il faudrait, en effet éviter de devoir instituer un immense laboratoire pour savoir comment concevoir un laboratoire, une plateforme d'innovation collaborative pour créer la ville de demain de façon pragmatique et efficace.

Le postulat de notre collègue reste un vaste programme mon colonel pour paraphraser une formule du général de Gaulle. Cependant, dans l'optique d'une synthèse aboutie et cohérente, et pour autant qu'il soit réellement possible de surmonter la dissémination des nombreuses sources d'innovation actuelles et à venir, je pense que notre groupe soutiendra la prise en considération du postulat de Mathias Paquier et son renvoi à la Municipalité.

La discussion est close.

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – La conclusion de la commission, la commission a accepté la prise en considération de ce postulat par 9 oui et 2 abstentions avec aucun non. Je profite de rajouter qu'un vœu a également été voté : « Établir un inventaire de ce qui a été réalisé et en cours en matière d'innovation et de la promotion des liens entre l'administration et les secteurs de la recherche, de l'innovation et des start-up afin d'identifier les besoins en vue de la création d'un laboratoire d'innovation collaborative. » Le vœu a été voté par la Commission par 10 oui, aucun non et une abstention.

La présidente : – Les personnes qui acceptent de renvoyer ce postulat à la Municipalité lèvent la main. Les personnes qui refusent lèvent la main. Qui c'est qui s'abstient maintenant ?

Alors avec une majorité de oui, quatre abstentions et onze refus, vous avez renvoyé ce postulat à la Municipalité.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Laura Manzoni et crts « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidarité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Johan Pain (EàG) : – Je prends la parole au nom de notre collègue et camarade Laura Manzoni qui ne fait plus partie du Conseil, comme vous le savez. Ce postulat est né suite à la démarche effectuée par la Ville de Lausanne, venant du mouvement de la société civile et d'associations concernées par la question des sans-papiers où une motion de 2018 demandant la mise en place d'une City Card a été validée par l'exécutif en 2020, qui a débloqué un crédit de 3,2 millions de francs suisses pour les travaux préparatoires. Suivi de l'achat de fonds, le Conseil Général acceptait le 18 février 2021 le principe d'une carte de citoyenneté. Depuis d'autres Villes suisses, Fribourg, Bienne, Berne, Saint-Gall, Genève et vaudoise, Renens, ont fait des démarches analogues suite à un mouvement de citoyens de coordination nationale.

Un appel citoyen formé de membres de différentes formations collectives vaudoises en soutien des sans-papiers, Points d'appui, Papyrus vauv, CSP, Droit de rester, le syndicat sud et différents partis politiques, POP, Solidarité et Solidarité écologie demandent la mise en place d'une City Card à Lausanne et dans d'autres billes du canton. Le principe est de mettre en place une carte de citoyenneté afin que les personnes sans papier puissent démontrer leur séjour régulier à Lausanne et avoir accès aux services publics et privés. Dans le canton de Vaud, on estime à 9 à 10 000 le nombre de sans-papiers. Les personnes déboutées qui dépendent de la loi sur l'asile, tant qu'ils et qu'elles ne sont pas sortis de Schengen qui doivent pouvoir prouver leur identité pour faire une demande.

Les personnes qui ont perdu le droit de séjour, les personnes arrivées illégalement, après dix ans, peuvent faire une demande (cinq ans pour les familles). Les droits fondamentaux s'appliquent à ces personnes, mais la mise en pratique de ces droits s'avère dans les faits très difficile, voire impossible. L'accès à la justice, aux soins, au marché du logement (il faut prouver d'être là depuis trois ans), aux assurances ou encore aux comptes bancaires sont compliqués. Sans adresse fixe ni compte bancaire, il n'est pas possible de souscrire à une assurance. Les enfants vont à l'école, mais la bureaucratie est compliquée en l'absence de domicile. Souvent, l'adresse d'un ami proche est empruntée et l'enfant n'est pas scolarisé dans le quartier où il vit. En cas de déménagement, les enfants doivent changer d'école, ce qui complique ultérieurement leur intégration. De plus, l'école exige une assurance maladie, mais ces familles n'ont pas le droit au subside en l'absence d'attestation de domicile. Une attestation de domicile est également nécessaire pour accéder à certains services : soins hospitalisés, demande d'acte de naissance, reconnaître un enfant, se marier, s'inscrire au BIP, demander des subsides, demander une carte bibliothèque et ouvrir un compte en banque. Alors que d'autres pas (contracter un abonnement TL).

Lorsque c'est le cas, il peut être non seulement extrêmement compliqué, mais aussi humiliant de devoir chaque fois expliquer les raisons de l'absence d'un titre de séjour. Les études montrent que lorsque les personnes sans papier reconnu peuvent accéder à un logement ou à des soins sans crainte, les effets sont positifs pour l'ensemble de la population. Une personne mieux suivie médicalement fait moins face à des situations d'urgence et moins en proie à des problèmes financiers. Elle peut alors consommer davantage, ce qui bénéficie aux finances publiques.

L'administration communale aurait donc tout intérêt à disposer d'une City Card pour pouvoir aider ces personnes. Concrètement, la Ville procurerait un document de citoyenneté à l'ensemble de ses habitants et habitantes indépendamment de leur statut migratoire, ce qui servirait de légitimation vis-à-vis des autorités et faciliterait l'accès aux services communaux et privés. Par exemple, les propriétaires de logements sans discrimination ni barrière. Sa mise en place pourrait être réalisée soit par un syndicat ou une association qui a de l'expérience dans ce domaine, soit par un bureau spécifique de l'administration communale qui serait tenu au secret et épargné de l'obligation de dénoncer sur la base du modèle bernois.

Les fichiers des personnes inscrites à la City Card devraient être cryptés et gérés indépendamment des autres fichiers de l'administration par un service ad hoc tenu au secret professionnel. Pour que la population y voie un intérêt et éviter le caractère stigmatisant, il est indispensable que la carte soit largement utilisée, par exemple, elle pourrait remplacer la carte de la déchetterie, de la bibliothèque, de la piscine, des TL, etc. Pour s'assurer d'une adhésion large, elle pourrait donner droit aux autochtones à des réductions dans les commerces locaux, les cinémas, théâtres, spectacles, etc. Un règlement est nécessaire afin de rendre la carte obligatoire pour certaines procédures : inscription à la bibliothèque, piscine, déchetterie.

La Ville de Zurich a deux avis juridiques qui ont montré la faisabilité de la démarche. En effet, si les communes n'ont pas de pouvoir juridique de régulariser les personnes sans papier, ce qui est du ressort de la Confédération et ce n'est pas le but de la présente démarche, ni d'émettre des documents d'identité, elles, comme les cantons, ont le droit d'établir des permis : permis de conduire, permis de chasse, carte d'étudiant, etc. permettant d'indiquer le nom de la personne et le lieu de domicile et de résidence.

Finalement, pour sa mise en place, il est indispensable que la Commune collabore avec différentes associations travaillant avec des personnes sans papier reconnues telles que le CSP, Caritas, Point d'appui, etc. Le groupe Ensemble à Gauche demande que le Conseil communal prenne en considération le postulat de notre collègue pour la transmission à la Municipalité.

Mme Valérie D'Acromont (Les Verts) : – Le groupe des Vertes et des Jeunes Vertes soutient ce postulat, car la création d'une City Card pour tous les habitants de notre Ville, quel que soit leur statut administratif, serait un pas en avant dans la reconnaissance de toutes les personnes qui contribuent à nos entreprises, nos institutions, notre culture et notre qualité de vie. L'expérience d'une telle carte, par exemple à Montréal ou à New York, où elle existe depuis plusieurs années, a montré que c'est un instrument puissant pour favoriser l'inclusion, le développement économique et le bien-être de tous les résidentes et résidents. En effet, en accordant l'accès aux transports publics, aux emplois, aux formations et à l'entrepreneuriat, les City Cards favorisent la participation active à la vie économique de la ville. Cela stimule la création d'emplois, la croissance des associations et entreprises locales et renforce la diversité économique et culturelle tout en permettant aux résidents de contribuer pleinement à la prospérité de leur communauté.

En facilitant l'accès aux services de base, les City Cards réduisent également les risques pour la santé publique et renforcent la coopération entre les communautés et les autorités locales. Contrairement à ce que l'on pourrait craindre, les City Cards n'ont pas induit de discrimination envers les personnes précaires, mais au contraire, une protection est garantie des droits fondamentaux pour toutes et tous, car elle cible toute la population qui habite sur le territoire sans faire de différence. Une City Card bénéficierait donc à toutes les Lausannoises et Lausannois et serait un pas vers ce dont les personnes vivant chez nous, mais sans titre de séjour, ont besoin in fine, une régularisation.

M. Samson Yemane (Soc.) : – L'initiative d'une City Card vise à donner l'accès à certaines prestations sociales, culturelles et autres pour l'ensemble de la population lausannoise, y compris pour celles et ceux – je pense que la droite va s'opposer – qui n'ont pas de papier de séjour en Suisse. Autrement dit, nous avons ici un projet qui tente de garantir certains droits fondamentaux et une certaine protection contre certaines discriminations de notre société.

Chers collègues, j'avoue qu'on peut apporter certaines limites, voire critiques, au projet initial de City Card, notamment un exemple, si je me permets de citer, c'est l'ouverture d'une carte de banque ou carte de crédit qui semblerait être impossible puisque selon la loi il est exigé d'avoir une carte d'identité nationale ou bien un permis séjour valable. Toutefois, j'aimerais qu'on regarde le projet de City Card sous l'angle de l'intégration complètement ou relativement détachée de la procédure de

l'asile. En effet, on le sait, la question de l'asile est une compétence fédérale et aussi en partie une compétence cantonale, mais si on l'entend sur le plan de l'intégration, on a ici une certaine protection contre les discriminations, faciliter l'accès, ça a été dit, aux services primaires, d'ailleurs comme cela se fait aux Etats-Unis et précisément à New York, et aussi pourquoi pas indirectement faciliter la régularisation des personnes sans papier, comme c'est souhaité appliquer à Genève, notamment le projet connu Papyrus.

Chers collègues, notre mission en tant qu'élu à Lausanne, c'est précisément de comprendre et d'identifier les dimensions structurelles discriminatoires et d'apporter selon notre compétence évidemment communale des solutions ciblées et efficaces pour tous les Lausannois et Lausannoises. Et ce projet vient précisément répondre en partie à cela. Et on peut aussi être fier d'être parmi les premières villes à soutenir et pourquoi pas ratifier un tel projet en Suisse. Bref, vous avez compris, le Parti socialiste soutient et félicite ce postulat. On vous invite à le renvoyer à la Municipalité.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Rapidement pour dire que le groupe PLR est quelque peu mitigé sur le sujet dont nous débattons en ce moment, et que la liberté de vote sera donnée à son groupe. Mais rappeler aussi qu'il y a un cadre fédéral qui régit les autorisations de séjour sur ce territoire, que ce cadre fédéral doit être respecté, et que s'il doit être débattu, ce n'est certainement pas dans notre plénum. Il n'est donc pas question ce soir, avec la position que nous exprimons sur la City Card, de s'engager en faveur d'une opération Papayrus, de remettre en question la politique d'accueil ou d'expulsion menée par la Confédération suisse. Il est plutôt question de se poser la question sous un angle pratique. Parce qu'on sait qu'en effet, il y a des personnes qui séjournent de manière illégale sur ce territoire, mais que néanmoins des garanties minimales peuvent leur être octroyées, et c'est notamment l'accès aux soins, et c'est notamment le fait de pouvoir scolariser leurs enfants. Et en ce sens-là, si la mise en place d'une City Card peut faciliter ces démarches, il nous semble que d'un point de vue humaniste, elle peut être un outil intéressant.

Cela étant, ce qu'on lui reproche de manière assez véhémente, c'est le sentiment de faux espoir qu'elle peut tendre à donner, parce qu'on le sait, ça n'est pas un titre de séjour. Le détenteur d'une City Card n'a pas l'autorisation d'être sur le territoire suisse. Et comme vous le savez toutes et tous, le PLR ne fait pas partie des plus véhéments critiques de la politique migratoire menée par ce pays. Alors, est-il juste de donner un sentiment d'espoir à des personnes qui ne vont pas nécessairement tout de suite faire la différence entre une City Card et un titre de séjour ? Ca, c'est la question qui demeure ouverte au sein de notre groupe. À titre personnel, elle me fait plutôt pencher vers un non sur cet objet.

M. Valentin Christe (UDC) : – On a entendu un catalogue de bons sentiments divers et variés sur lesquels la Commune n'a finalement peu de prise. On a entendu, et je le remercie au moins pour la sincérité de ses propos, les déclarations de notre collègue Yemane tout à l'heure, qui nous explique clairement et sans aucunes ambages qu'il s'agit ici d'un projet qui s'apparente plutôt à un cheval de Troie, qui vise à saper davantage encore la crédibilité de la politique d'asile, si tant est qu'on puisse le faire encore plus, après des années d'efforts en la matière de l'ancienne conseillère fédérale en charge, socialiste elle aussi, madame Sommaruga.

Je rappelle aussi d'ailleurs que lorsque nous avons débattu de ce même projet, devant ce Conseil communal il y a quelques années en arrière, l'ancien conseiller municipal socialiste en charge de la cohésion sociale, Oscar Tosato pour ne pas le nommer, s'était catégoriquement opposé à ce projet. Alors peut-être que les représentants du PS pourront nous expliquer la raison de ce virage à 180 degrés de leur part. Je me réjouis de l'entendre, en tout cas, en ce qui nous concerne, ce sera un refus sec et sonnant.

M. Samson Yemane (Soc.) : – Très rapidement, je voudrais simplement répondre à madame Maillard. Donc effectivement, je vois l'inquiétude qui est créée derrière, comme quoi ça peut créer un faux sentiment. J'aimerais aussi vous rassurer, ce sont des personnes réfléchies, je pense qu'ils savent faire la différence entre la posture d'asile et une carte communale qui leur permettrait de donner une certaine prestation, en tout cas comme ça a été dit avant. Donc je pense que si on leur dit clairement, on n'aura pas à s'inquiéter davantage.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Très brièvement, donc beaucoup de choses ont été déjà dites, je rejoins donc le PLR, et notamment Mme Mathilde Maillard, qui s'est exprimée. Effectivement, la loi fédérale qui définit qui a un droit de séjour et qui n'en a pas, à mon sens le but de cette carte est de

protéger les gens lors des contrôles de police. Donc cela, à mon avis, est totalement en contradiction avec la loi fédérale.

M. Ilias Panchar (Les Verts) : – Je remercie tous les intervenants et intervenantes qui sont positionnés en faveur de ce postulat. Je vous avoue que la tournure du débat m'inquiète un peu et je m'en remets à la Municipalité. Pour comparer un peu à d'autres villes, j'ai pas mal suivi le projet zurichois. Il a été un peu construit différemment, c'est-à-dire qu'on n'a pas eu un postulat de façon un peu directe. Alors évidemment, il y a eu notre ancien collègue Claude Calame, d'Ensemble à gauche, qui avait déjà lancé le sujet lors de la législature précédente avec moins de succès, en tout cas j'espère qu'aujourd'hui le succès sera plus grand, ce qui a l'air d'être le cas.

À Zurich, on a eu quand même une association qui s'est créée, qui a travaillé pendant des années, qui a été construite par le bas avec des associations, avec différents collectifs aussi pour vraiment essayer d'élargir au maximum la base et les soutiens. Et quand on parle de carte d'identité municipale, et c'est un peu ce qui me désole dans la tournure du débat aujourd'hui, c'est qu'on aurait pu avoir un débat beaucoup plus large sur est-ce qu'il y aurait un intérêt à ce que toutes les habitantes et tous les habitants de Lausanne aient une carte d'identité municipale pour accéder à l'ensemble des prestations. Car à titre personnel, si on n'arrive pas à mettre en place de cette façon cette carte d'identité municipale, elle manque évidemment sa cible.

Le but c'est qu'elle soit utilisée par toutes et tous, par vous et moi, par l'ensemble des élus, l'ensemble des habitants et des habitants. Sinon, on loupe clairement le but de cette carte d'identité municipale et on arrive exactement sur ce qu'il faut éviter, c'est-à-dire une carte d'identité municipale qui ne serait utilisée que par des personnes sans papier. Et c'est évidemment ce qu'il faut éviter, ce qu'on a dit aussi en commission, ce que ma collègue d'Acremont a souligné. Et ça me semble hyper important de le resouligner à ce niveau-là et puis de pousser aussi dans cette direction. La tournée de débat m'inquiète un peu et j'invite évidemment la Municipalité à prendre le temps parce que c'est vrai que si on veut le faire d'une façon large, complète, c'est quasiment un projet de législature. Ça ne se construit pas en six mois ou alors le projet serait bancal.

M. Louis Dana (Soc.) : – Alors, M. Yemane n'était pas dans ce conseil lorsqu'on en a débattu la dernière fois de la City Card. Alors, je vous réponds en vieille guenille de la politique communale, Monsieur Christ. Et puis, je vous dis simplement que voilà, les choses peuvent changer, les groupes peuvent changer, les membres de notre groupe peuvent changer. L'exemple zurichois était aussi assez intéressant à suivre. Et puis, je vous dirais qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Sur le fait d'accorder, pour répondre à M. Panchar, sur le fait d'accorder cette carte à tous les citoyens de la ville, moi je pense qu'il y a peut-être aussi un intérêt à part ça, notamment pour des questions qui relèveraient par exemple d'offres particulières dans certains endroits, aussi pour peut-être éviter les charges de ville-centre, ce sont des questions qui sont intéressantes, mais je ne doute pas que la Municipalité y répondra avec toute l'attention possible.

M. Johan Pain (EàG) : – Dans les différentes interventions, on sent qu'il y a ce côté du devoir de la police de dénoncer les personnes sans papier, que ça poserait un problème, mais la loi oblige évidemment les agents des communes et du canton à dénoncer, mais ces lois fixent des exceptions, comme à Zurich, notamment avec des personnes qui sont en relation de confiance. Ça veut dire que la loi, elle dit une chose, mais il peut y avoir des exceptions avec des personnes de confiance. Et le problème de la confiance, c'est par rapport à ce postulat qui demande la City Card, ce qui est le cas par rapport à ceux-là. A Zurich, ils ont réussi, ça veut dire que c'est des personnes de confiance. Il y a la loi fédérale, il y a les lois que doivent appliquer les communes, les cantons, mais il y a possibilité, donc si ça ne se ferait pas, on dirait que ce n'est pas possible, mais il y a des exemples, dont à Zurich.

La discussion est close.

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – La Commission a décidé de prendre en considération ce postulat par oui, oui, deux non et trois abstentions.

La présidente : – Nous allons voter, donc, à l'électronique. Les personnes qui soutiennent le renvoi à la Municipalité de ce postulat votent oui. Les personnes qui refusent votent non, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. [Silence]

Par 53 oui, 13 non et 1 abstention, vous avez renvoyé ce postulat à la Municipalité.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Ilias Panchard et crts « s'abriter, se reposer et s'organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ce postulat, déposé en novembre 2021, « s'abriter, se reposer, s'organiser pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas », a été déposé dans un contexte que vous connaissez toutes et tous. On a eu un certain nombre de débats ici au Conseil communal suite à la mobilisation des salariés de Smood, pour ne pas citer l'entreprise, qui a été une mobilisation au niveau suisse, qui s'est soldée par un accord avec un des syndicats concernés, sur lequel on peut aussi évidemment discuter, mais qui a été menée à son terme.

Elle portait sur la question du salaire, du salaire horaire, sur la planification du travail, sur une indemnisation des frais liés au travail, c'est-à-dire le téléphone, les frais de téléphone, de transport, d'entretien, de vêtements de travail. Donc ce Conseil a voté en tout cas une résolution, résolution portée de mémoire par notre ancienne collègue Mayoraz, d'Ensemble à Gauche. Et dans le cadre de ce débat, on avait réfléchi à qu'est-ce qu'est-ce qu'on pouvait faire peut-être de plus, en tout cas de voir qu'est-ce que la Ville pourrait peut-être proposer. Je suis parti sur un exemple qui a été développé à Grenoble, confrontée un peu à la même situation, alors à une échelle un peu plus grande, une grande précarisation dans le domaine, aussi des difficultés de s'organiser pour les salariés, j'y reviendrai par la suite, la Mairie a décidé de mettre à disposition un local, pas très grand, mais en tout cas à disposition des salariés pour pouvoir voilà se poser, se reposer un peu entre deux livraisons, prendre un café et potentiellement simplement aussi se connaître, s'organiser.

Vous imaginez bien que c'est quand même un des domaines de cette nouvelle économie, que certaines et certains chérissent, qui a vraiment le problème de dispatcher, de disséminer les gens à travers le territoire et d'avoir une difficulté d'organisation donc c'est aussi une des premières fois dans le domaine qui avait eu une mobilisation aussi grande. En réfléchissant à une des solutions, alors qu'évidemment suscite un certain nombre de débats, je savais que les débats en commission seraient compliqués, que les débats au plénum seraient compliqués aussi, l'issue du postulat est plus que compliquée, mais je trouvais qu'au niveau communal il y avait un intérêt justement à porter un petit peu ce modèle grenoblois, de voir qu'en gros on a des acteurs, des actrices, des géants en fait, au niveau suisse ou au niveau international, qui ne respectent pas un certain nombre d'obligations légales, alors qu'ils sont soumis à la loi sur le travail. C'est un peu le grand débat qu'il y a eu en commission, qu'il y aura ce soir, j'imagine. C'est en gros quand on se retrouve devant une situation, devant un fait accompli, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on s'en remet évidemment à la mobilisation louable des syndicats, aux négociations ? Est-ce qu'on imagine qu'au bout d'un moment, d'autres géants comme Uber Eats pour ne pas les citer, respecteront l'ensemble des dispositions légales auquel il et elles sont soumis, dont le fait de mettre à disposition un local pour leurs propres salariés, ou est-ce qu'on essaye d'exploiter, alors avec des difficultés, avec une question de « est-ce que c'est le rôle de la Ville ou pas », de notre point de vue, de mon point de vue, c'est le rôle de la Ville, est-ce qu'on peut aussi assumer un rôle en mettant justement à disposition un local.

Donc l'ensemble des discussions a plutôt mené là-dessus, je suis évidemment toujours autant convaincu par cette proposition, qui n'est pas forcément super simple à mettre place par la Municipalité qui pourrait concerner plusieurs dizaines de personnes. On sait qu'il y a une difficulté à trouver des locaux dans un certain nombre de domaines, dans le cas de l'hébergement on l'a aussi

vu. Mais voilà, ça me paraissait une piste assez intéressante qui suscite un certain nombre de débats, en particulier à Gauche. Et je m'arrête là pour le moment et je me réjouis de vous entendre.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Bien sûr, le PS a soutenu les grèves, soutient les livreurs et les livreuses, les Socialistes militent depuis plusieurs années pour que ces travailleurs et travailleuses soient considérés comme des salariés avec une CCT. Bien sûr, je salue l'esprit du postulat, je comprends aussi la frustration du postulant qui nous a été exposé face à ces employés précaires. Mais je rappelle que la loi sur le travail stipule que les pauses sont obligatoires, ainsi que les locaux qui doivent être organisés et financés par l'employeur. Je crois qu'en fait l'enjeu que pose ce postulat, c'est de savoir ce que l'on peut faire à notre échelon en attendant que les négociations syndicales, puis au niveau cantonal et fédéral, bien sûr, aboutissent, on espère, dans le bon sens.

Je crois qu'il ne faut pas être naïf, ce que fera la Municipalité, ces employeurs qui flirtent avec les limites de leurs obligations ne le feront pas, ne participeront pas financièrement à ce qui pourrait être mis en place. Le groupe socialiste pense donc que la proposition de ce postulat pourrait être contre-productive. Quel signal serait envoyé aux employeurs si la Ville commence à prendre en charge ce qui incombe aux employeurs ? On commence par mettre en place un local, on continue à assumer les obligations des employeurs ? Déjà pour rappel en Suisse, il y a à peu près 7% des personnes à l'aide sociale qui sont des working poor. C'est inacceptable que des gens qui travaillent doivent recourir à l'aide parce qu'ils ont de trop bas salaires. C'est un subventionnement de l'Etat d'entreprise qui sous-paye leurs employés.

Mais peut-être revenons à ce postulat. Le groupe socialiste pense donc qu'il ne faut pas que la Ville pallie au manquement des employeurs, car cette idée sera à terme négative dans le cadre du respect des conditions de travail. Le groupe socialiste salue donc l'esprit de ce postulat, mais propose de ne pas renvoyer celui-ci à la Municipalité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors moi également je parle au nom d'une camarade qui n'est plus parmi nous parce qu'elle a quitté le Conseil, Madame Mayoraz qui représentait le groupe Ensemble de la Gauche en commission. Je crois savoir qu'elle partageait en grande partie la prise de position que vient de donner Mme Graff pour le groupe socialiste. J'ajouterais que d'un point de vue personnel, je suis un petit peu déçu par l'analyse que mène M. Panchard de la situation, qui me semble être une analyse un petit peu antisyndicale, puisque ça a été rappelé et personne n'ignore cette situation. Il y a un combat syndical autour de cette question. Il y a un combat également politique pour obliger les employeurs tels que Smood ou Uber à fournir des conditions de travail adéquates dans le respect des lois suisses. Ce combat est loin d'être gagné et la solution que propose M. Panchard vient affaiblir cette position en sous-entendant que lorsque ces multinationales ou ces grandes entreprises faillissent à leurs obligations, c'est au pouvoir public d'agir.

Alors c'est effectivement au pouvoir public d'agir, M. Panchard, et là je vous rejoins, mais c'est agir avec le bâton, en l'occurrence la méthode qui doit être privilégiée pour les pouvoirs publics, et je suis un petit peu déçu que votre postulat ne propose uniquement à la Ville de venir pallier un déficit, ça a été dit par Mme Graff, de l'employeur, en fournissant de l'argent, en fournissant des ressources, en fournissant des locaux, au lieu d'autres instruments que la Ville a en sa possession. J'ai nommé notre bien aimé, Service unité d'inspection du travail, qui pourrait être renforcé pour l'occasion pour lutter plus adéquatement contre ce genre d'abus inacceptables des employeurs. J'aimerais aussi vous rappeler, M. Panchard, parce que vous évitez soigneusement cette thématique dans votre postulat, qu'il y a coursier et coursier, ou livreur et livreur. Il y a actuellement en Suisse une CCT qui existe déjà et qui couvre en partie les emplois que vous essayez de défendre avec ce postulat. C'est la CCT qui couvre notamment les coursières et coursiers à vélo. À Lausanne c'est une entreprise, vous la connaissez certainement, il s'agit de Vélocité. Et cette CCT propose un salaire minimal qui est certes trop bas, je pense, par rapport aux besoins actuels, mais tous ces employés là se voient offrir un local et des pauses adéquates, par opposition à ce que vous savez être la situation dans certaines entreprises que votre postulat cite.

Donc là avec votre intervention et votre proposition ce serait créer une situation de concurrence déloyale avec des entreprises qui elles ont déjà agi juste, ou en tout cas mieux, et vous proposez de récompenser leurs concurrents par une attribution indirecte de ressources par le biais de cette action de la Municipalité que vous proposez au travers de ce postulat. Donc la priorité c'est bien de renforcer l'inspection du travail, c'est bien que la Municipalité appuie formellement ou informellement les luttes syndicales, c'est bien qu'elle pour également dénoncer les conditions de travail des

livreuses et des livreurs à l'heure actuelle. Et le but ultime de ces démarches, c'est bien qu'à terme, les livreurs soient couverts par des CCT dignes de ce nom et que le cadre politique en vigueur en Suisse condamne sévèrement ces manquements élémentaires au droit du travail.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Très rapidement pour vous dire que le groupe PLR refusera de renvoyer le postulat de M. Panchard à la Municipalité. Il n'appartient pas à la Ville de Lausanne de s'immiscer de quelque manière qu'il soit dans les relations entre les employeurs et les employés d'entreprises privées, et je souligne le mot privées, de livraison de repas. Ce n'est pas notre rôle.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je dois dire que c'est toujours assez savoureux d'entendre les différentes composantes de la Gauche lausannoise régler leur compte en plénum. J'abonde dans le sens de ce que vient de dire notre collègue Saugy à l'instant. Ça n'est pas le rôle de l'État ou des pouvoirs publics que de s'immiscer dans les relations entre les employeurs et les employés au-delà de ce que prévoit le droit fédéral en matière de droit du travail, et là on va bien au-delà. Mais j'irai un peu plus loin, nous en ce qui nous concerne à l'UDC, nous sommes attachés au partenariat social, ça implique aussi que ça n'est pas le rôle des pouvoirs publics, comme ça a pu être suggéré par certains, en l'occurrence ce serait à la Ville de Lausanne par sa Municipalité, d'interférer dans des négociations qui pourraient se tenir entre les syndicats et les employeurs. Ça n'est simplement pas le rôle des pouvoirs publics, mesdames et messieurs, chacun doit être dans son rôle. Nous allons refuser ce postulat qui est une mauvaise solution à un problème assez incorrectement identifié par ailleurs.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Je remercie mon collègue Panchard et toutes les raisons pragmatiques et solidaires auxquelles son postulat fait suite. Il me semble qu'on a entendu le mot naïveté dans les prises de parole précédentes et j'ai du mal à savoir ce qui serait de l'ordre d'une posture naïve entre faire le constat réaliste d'une situation de précarisation à laquelle on pourrait apporter quelque chose dans un geste solidaire, mais aussi en ouvrant juste les yeux sur ce qu'il se passe, et non pas dans le monde avec évidemment des idées bien meilleures que celles en face desquelles on est en train de vivre. Et là, chers camarades, on est avec ces entreprises pas dans l'utopie. Le local proposé par M. Panchard est une solution intermédiaire, continuer à lutter pour les droits des travailleurs et travailleuses, c'est une nécessité indéniable. Et dans l'intervalle, permettre aux personnes précarisées d'être soutenues, c'est aussi faire un geste solidaire en attendant que les pressions qui doivent s'exercer aboutissent.

Donc M. Dupuis, je ne crois pas qu'on récompense les entreprises en faisant une action solidaire envers les travailleurs et travailleuses qui, dans l'intervalle, et c'est ce que vous proposez, continuent à travailler dans des conditions qui sont juste mauvaises.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je m'attendais un petit peu à ce débat. La commission était aussi assez intéressante. Peut-être quelques éléments. Alors, comme je l'ai dit, je me suis posé la question avant de le déposer. Si on remonte deux ans en arrière, d'ailleurs ça a été dit, c'est dans le rapport de commission, il y a un certain nombre de contrôles qui sont menés par l'inspection du travail. Je crois que je fais ici partie, M. Dupuis, des personnes qui ont toujours soutenu vos différentes offensives, si j'ose dire, pour renforcer l'inspection du travail. Mais le problème, c'est ce qui se passe derrière. C'est-à-dire quels sont les moyens, ensuite, de la Municipalité de sanctionner ces entreprises, entre autres quand c'est des entreprises qui n'ont pas forcément leur siège sur le territoire lausannois et on est bien face à cette situation là. Donc moi je veux bien voter votre douzième amendement comme j'ai voté les 11 précédents pour une augmentation des moyens dévolus à l'inspection du travail de Lausanne, mais ce qui manque c'est bien ce qui se passe derrière et je pense qu'on arrive ensuite face à un autre problème, c'est-à-dire les majorités qui sont ensuite en charge au niveau cantonal et au niveau fédéral, mais c'est plutôt le débat des prochains mois.

Maintenant vous parlez de bâton municipal, c'est ce que je disais, le bâton municipal est assez limité. Je pense que le combat syndical est loin d'être gagné. J'ai eu quelques échanges avec certains syndicalistes aussi engagés sur la question qui peuvent être aussi, je comprends, plutôt sceptiques, plutôt de se poser la question quel va être l'impact. En effet, M. Dupuis, vous mélangez subtilement les coursiers à vélo. Alors, les gens qui connaissent un peu ce milieu savent qu'on n'est pas forcément face aux mêmes personnes avec les mêmes convictions. Ce serait un petit peu difficile de comparer l'entreprise Smood ou Uber Eats avec des entreprises comme Vélocité qui ont plutôt été fondées par des personnes qui je pense partagent un peu plus nos valeurs que Uber Eats

ou Smoods donc la comparaison est un petit peu la vôtre et puis d'ailleurs évidemment la CCT ne s'applique pas aux personnes que je vise avec ce postulat.

Donc voilà je souligne que peut-être l'inventivité politique je ne sais pas si elle est meilleure, mais en tout cas elle est assez différente chez nos voisins hexagonaux, pour le pire comme pour le meilleur. De mon point de vue là, elle est évidemment pour le meilleur. Il y a aussi l'aspect de pouvoir mettre à disposition un local pour une certaine organisation. Je souligne qu'un certain nombre de groupes politiques, en tout cas un groupe politique de ce Conseil avait consigné le postulat avant de refuser maintenant. Ça peut arriver à toutes et tous, mais je le souligne ici à mes collègues et amis socialistes. Et puis la question quand même de fond, c'est les employeurs. Mais quand est-ce que les employeurs le feront ? On a attendu deux ans, trois ans, quatre ans. On peut imaginer un bon moment avant que la situation change. Moi je souhaite évidemment le contraire. Il y a des résolutions qui ont été adoptées. Vous pouvez les relire. Je ne les ai plus sous les yeux. Mais évidemment, comme souvent c'est le Conseil communal souhaite que la Municipalité adopte un ton ferme face aux entreprises de livraison, etc. Enfin voilà je veux dire on a un certain nombre de possibilités. Ça montre évidemment les limites de la Municipalité sur ce sujet. Donc la question se pose de est-ce que c'est le rôle de la Municipalité d'agir à ce niveau-là. Je comprends qu'un certain nombre de personnes, évidemment à droite, mais aussi en particulier à gauche considèrent que ce n'est pas le cas, mais je ne vois pas en quoi ce serait une menace face au partenariat social. Je crois qu'il y a un certain nombre de choses dans ce pays qui menacent le partenariat social et ce n'est pas le fait de mettre à disposition un vieux local, peut-être pas flambant neuf au centre-ville de Lausanne, pour éviter que des personnes passent la soirée, passent la journée au froid, exposées aux intempéries, parce qu'évidemment on traite de ce postulat maintenant, au début de l'été, mais vous voyez évidemment, les livreurs et livreuses avec qui j'ai pu aussi en discuter, je pense que c'est quand même quelque chose qui serait passablement souhaité.

Donc moi ce que je propose étant donné qu'a priori ce postulat va être largement refusé, je tiens évidemment à la clémence de mes collègues Vertes et Jeunes Vertes pour ne pas me retrouver seul face à un certain nombre de boutons rouges lors du vote. Mais voilà, on reviendra dans quelques années, je prends le pari, je souhaite évidemment le contraire, que la situation n'aura pas beaucoup changé et puis là il faudra peut-être prendre ses responsabilités et puis ne pas reprendre peut-être le contenu de ce postulat pour déposer la même chose en disant que c'était peut-être l'idée qu'il fallait déposer avant.

La discussion est close

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur : – La Commission propose de refuser la prise en considération de ce postulat par trois oui, cinq non et deux abstentions.

La présidente : – Nous allons donc le voter à l'électronique. Donc les personnes qui acceptent de renvoyer ce postulat à la Municipalité votent oui. Les personnes qui refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 42 non, 17 oui et 7 abstentions, vous avez refusé de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

(Insérer délibéré)

Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid »

Préavis N° 2021/12 du 11 février 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Monsieur le rapporteur, n'étant plus de ce Conseil, je vais prier Madame Marie-Thérèse Sangra de nous dire si elle a quelque chose à rajouter au rapport de Monsieur Rudaz.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts), rapportrice suppléante : – Non, je n'ai rien à rajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Les Vertes et les Jeunes Vertes soutiennent pleinement tout à la fois le postulat de Mme Aude Billard visant à développer le solaire sur les infrastructures du territoire communal ainsi que la réponse de la Municipalité. Le solaire, dans le photovoltaïque et le thermique, est appelé à jouer un rôle majeur dans la sécurité de l'approvisionnement en électricité à l'avenir et il importe d'utiliser systématiquement et rationnellement les potentialités de l'infrastructure bâtie. Alors que dans un premier temps la rétribution unique avait avant tout pour finalité de développer l'autoconsommation, le postulat va plus loin et vise une forte augmentation de la production du photovoltaïque qui va au-delà de l'autoconsommation.

On notera que dans ce sens les SIL ont déjà en partie répondu à ce postulat lorsqu'en août 2022 ils ont annoncé d'une part une simplification des procédures pour la pose de panneaux solaires et surtout une très importante augmentation du tarif de reprise du kWh de façon à encourager durablement les propriétaires ou toute personne désireuse de s'équiper en panneaux solaires. Les Vertes et les Jeunes Vertes soutiennent aussi la Municipalité lorsqu'elle prévoit d'agir via les droits de superficie ou le plan d'affectation pour augmenter la pose de panneaux solaires. Nous souhaiterions également que le futur nouveau plan des zones intègre aussi la thématique du solaire thermique en réservant des microzones pour y construire les silos thermiques qui pourraient jouer un rôle de stockage de l'eau chaude, très important dans la production d'eau chaude hivernale.

Nous suivons également la Municipalité en ce qu'elle n'envisage pas d'intervenir sur des surfaces vertes ou sur les talus de la ville. Celles-ci en effet sont souvent de peu d'intérêt pour la production de solaire photovoltaïque et doivent surtout répondre à d'autres fonctions, notamment celles de l'infrastructure écologique. Selon un communiqué de 2022, la Ville de Lausanne a calculé la capacité de production de solaire sur les toits lausannois bien orientés et cette production de solaire de photovoltaïque s'élève à 330 gigawattheures par an. Or, aujourd'hui, la consommation totale d'électricité sur le sol communal se monte à 680 gigawattheures par an. Donc, nous pourrions produire la moitié de notre consommation actuelle grâce au photovoltaïque.

Toutefois, la consommation d'électricité de la Ville de Lausanne est appelée à croître fortement ces prochaines années. D'une part pour alimenter le cadre pour décarboner le chauffage des bâtiments et d'autre part pour satisfaire la demande en électromobilité. Une augmentation d'environ 30% de consommation d'électricité supplémentaire est attendue. C'est pourquoi de notre point de vue, le développement nécessaire de la production du solaire photovoltaïque ou thermique ne fait sens que s'il est accompagné d'une offensive en matière d'efficacité et d'économie énergétiques, par exemple sur le modèle de ce que font les services industriels genevois. En août 2022, la Ville de Lausanne lançait une opération, comme j'ai déjà dit, de simplification des procédures et d'encouragement par un tarif de reprise élevé, et je souhaiterais savoir si cette démarche s'est soldée par une augmentation de la production photovoltaïque lausannoise, si la population nous a répondu positivement et quelle a été cette progression si c'est le cas.

En ce qui concerne le postulat de M. Arnaud Thierry, il soulève la problématique du recours croissant à des systèmes de climatisation individuelle qui sont très gourmands en énergie. Dans ce cas-là, la réponse au postulat de la Municipalité n'est plus d'actualité, puisque comme on l'a vu dans un récent rapport sur le chauffage à distance, il est effectivement prévu d'utiliser les eaux froides du Léman via la future centrale d'Ouchy pour rafraîchir les bâtiments du bord du lac. Et pour nous, Vertes et Verts, il est pertinent d'utiliser cette source d'énergie pour répondre à ces besoins de refroidissement des bâtiments situés proches du lac. Il importe tout de suite d'intégrer à l'avenir la problématique des pics de chaleur estivaux dans une conception architecturale pour les nouveaux

bâtiments qui prévoit des dispositifs passifs, par exemple favoriser la circulation de l'air, la pose de stores, afin d'éviter la surconsommation d'électricité en hiver.

En résumé, le groupe des Vertes et Jaunes Vertes accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Billard, mais refuse celle au postulat de M. Thiéry.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors beaucoup d'éléments ont déjà été donnés par madame Sangra, sur lesquels j'essaierai de ne pas revenir. Je voudrais juste commencer par dire que là on a un peu l'exemple de postulats qui ont un peu mal vieilli quelque part, puisqu'entre-temps le plan climat aidant, les diverses urgences demandées soit par les groupes de ce Conseil, soit par les municipaux eux-mêmes, les réponses à ces postulats figurent dans d'autres préavis qui sont sortis ou plutôt qui ont été traités par ce Conseil communal avant celui dont il nous a donné à débattre ce soir. Si on commence à parler du postulat de Mme Billard, je pense que si Mme Villard était aujourd'hui encore présente dans ce Conseil communal et qu'elle déposerait aujourd'hui son postulat, elle le rédigerait sous une forme partiellement différente.

Vous savez tous et toutes qu'entre temps, une forme de crise énergétique a traversé la Suisse, c'était surtout une crise politique qui donne lieu à des nouveaux, à une nouvelle politique énergétique particulièrement discutable, notamment dans sa propension à faciliter la construction d'installations solaire de grande envergure sur les zones non construites. Vous savez probablement à quel acte législatif je fais référence, le fameux Solar Express. Et Mme Billard s'approche en partie de cette pensée avec la proposition de pouvoir établir des panneaux solaires sur les talus. Ça a été dit par Mme Sangra pour des raisons de protection de la biodiversité, ce n'est absolument pas souhaitable. Par contre, pour toutes les autres propositions qui figurent dans son postulat, qui est plutôt centré sur la nécessité d'installer des surfaces de panneaux solaires sur des zones actuellement non utilisées comme les parkings ou les routes, la demande fait particulièrement sens et les réponses de la Municipalité semblent à priori tout à fait adéquates.

Concernant le postulat de monsieur Thiéry, alors là je n'ai pas la même retenue que madame Sangra, je dirais que bien évidemment c'est un problème comme d'ailleurs pour le chauffage des bâtiments, le refroidissement des bâtiments est avant tout un problème d'isolation et c'est bien cela qui doit être fait en priorité par le biais de l'assainissement énergétique des bâtiments. Néanmoins, il est sûr que refroidir les bâtiments via l'eau du lac est une solution on ne peut plus intelligente comparée à l'alternative facile que beaucoup de propriétaires ont en tête, c'est-à-dire l'installation de systèmes d'air conditionné. Et même chose que pour Madame Billard, si M. Thiéry était encore présent actuellement et qu'il avait pu prendre connaissance plutôt des rapports-préavis de la Municipalité détaillant le système qui est envisagé aux abords d'Ouchy et de Vidy, je pense qu'il serait d'accord pour dire de lui-même que les demandes de son postulat sont adéquatement remplies. Voilà, personnellement je vous encourage et au nom de mon groupe, à adopter le rapport-préavis en réponse à ces deux postulats.

M. Louis Dana (Soc.) : – Alors je partage un peu le propos de notre collègue Dupuis. Je pense qu'effectivement certains postulats vieillissent, je ne sais pas s'ils vieillissent mal ou pas, mais en tout cas, ils vieillissent et puis il y a des éléments qui se sont retrouvés dans d'autres rapports de la Municipalité. Néanmoins, voilà les réponses qui sont apportées à ces deux postulats, ces deux postulats socialistes de personnes qui ont quitté le Conseil nous satisfont et nous vous recommandons de les accepter.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le groupe PLR prend acte des réponses qui sont données au postulat de nos deux anciens collègues. Cela étant, je profite que le débat sur les panneaux solaires et l'optimisation des surfaces dédiées aux panneaux solaires soit ouvert pour interpeller Monsieur le municipal Company. S'agissant d'un postulat que j'ai déposé l'année passée et qui demandait à ce que la Municipalité participe à l'appel à candidatures lancé par la Confédération qui mettait donc à disposition, le long des autoroutes, des surfaces, gratuitement, et des informations que j'avais à l'époque et qui étaient mentionnées dans mon postulat, l'appel à candidatures s'arrêtait fin 2022. Et si, Monsieur le municipal, vous pouvez me renseigner sur la position de la Ville dans ce dossier, je vous en serais très reconnaissante.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vous remercie pour vos interventions. Effectivement, deux ans et demi après la rédaction d'un rapport-préavis et quatre ans après le dépôt de postulat, il y a des choses qui changent. Et donc, ce n'est pas plus mal que nous puissions avancer dans l'ordre du jour ce soir pour traiter les réponses aux postulats et les postulats peut-être

un peu plus rapidement ces prochains temps. Ça a été dit, il y a eu beaucoup d'évolutions depuis la rédaction de ce rapport-préavis. Entre deux, il y a eu un nouveau programme de législature qui prévoit notamment 15 GW/h supplémentaires sur 5 ans au niveau du solaire en Ville. Il y a eu la simplification des procédures solaires entre le service de l'urbanisme et les SIL. L'assurance d'un tarif minimum sur 10 ans à 10 centimes le kWh pour la reprise de l'énergie solaire. Une forte augmentation du tarif qui est toujours soutenue par la Municipalité. Et le préavis CAD Sud-Ouest qui prévoit également du FAD, donc du froid à distance, ce qui est en complète contradiction avec la réponse qui avait été donnée dans ce rapport-préavis deux ans plus tôt.

Donc oui, il y a des évolutions, il y a certaines choses qui ne changent pas, c'est notre position sur la couverture des talus, puisque la préservation de la biodiversité doit être privilégiée dans ces zones, en tout cas tant que nous n'avons pas couvert tous les domaines anthropisés, et puis nous nous organisons pour couvrir effectivement et pour prioriser ces domaines anthropisés les toitures, les façades et les couvertures de parking. Nous avons notamment à SI Ren quelques projets de carport sur des parkings qui ne sont pas voués à disparaître et que nous examinons actuellement.

Pour répondre aux questions qui ont été posées, Madame Sangra, oui il y a une forte augmentation des demandes de raccordements solaires sur la Commune. Est-ce que c'est dû exclusivement aux mesures prises par les SIL et la Ville de Lausanne ? Non, je ne pense pas, je pense que c'est une tendance, mais que ces mesures encouragent et incitent davantage. Pour vous donner quelques chiffres, en 2020, nous avons eu environ 200 demandes, en 2021, environ 300, en 2022, environ 400, et puis sur les trois premiers mois de cette année, environ 120. Donc on va effectivement vers une explosion des demandes de raccordement solaire. Ça pose quelques questions, on a eu des questions orales la semaine passée, sauf erreur, sur un renforcement du réseau, où nous devons aussi accélérer le renforcement du réseau pour pouvoir absorber ces productions solaires, mais forcément il y a un boom et c'est d'autant plus profitable puisque entre l'autoconsommation et la revente à un tarif privilégié, non seulement ces infrastructures sont rentabilisées très rapidement, mais surtout elles permettent de diminuer la facture des propriétaires et des locataires lorsqu'un propriétaire d'immeubles le met et privilégie la communauté d'autoconsommation, ce que nous incitons fortement.

Et finalement pour vous répondre Madame Maillard, oui, nous avons postulé en commun avec les SIG et la SEICun appel d'offres pour un des tronçons d'autoroute qui était conséquent. A ma connaissance, nous n'avons pas encore de retour sur cet appel d'offres par la Confédération, donc nous vous en informerons évidemment en temps voulu, mais la postulation par SI Ren a été faite sur ce projet. Donc je vous remercie pour vos prises de position. Je vous encourage en tout cas à valider la réponse à Mme Billard. La réponse au postulat de M. Thierry, je m'en remets à vous, puisque nous avons répondu de manière diamétralement opposée dans un préavis que vous avez d'ores et déjà validé. Donc le fait est que le message que vous voulez envoyer dépend entièrement de vous sur ce postulat-là.

La discussion est close

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts), rapportrice suppléante : – Donc la commission s'est déterminée de la manière suivante. La conclusion 1 est approuvée par 9 voix et 2 abstentions. La conclusion 2 est approuvée par 9 voix pour et 1 non et 1 abstention.

La présidente : – Alors, je pense qu'on peut tout à fait faire un vote à main levée. Donc les personnes qui soutiennent, qui acceptent la réponse au postulat de Mme Aude Billard, lèvent la main. Les personnes qui refusent cette réponse lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main.

Alors avec une majorité de oui et cinq abstentions, vous avez accepté cette réponse au postulat de Mme Aude Billard.

Et maintenant, les personnes qui soutiennent la réponse au postulat de M. Arnaud Thiéry, lèvent la main. Les personnes qui refusent cette réponse à ce postulat de M. Arnaud Thierry, lèvent la main. Et les personnes qui s'abstiennent lèvent la main.

Donc avec un équilibre quasi parfait, mais avec quand même une majorité de non, Vous avez refusé cette réponse au postulat de M. Arnaud Thiéry.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – C'était pour avoir le vote électronique vu que vous avez dit que c'était équilibré. Est-ce qu'on pourrait peut-être avoir un vote électronique pour être certain du résultat ?

La présidente : – D'accord, on peut. On va refaire ce vote pour être sûr. Donc les personnes qui acceptent la réponse au postulat de M. Arnaud Thiéry votent oui. Les personnes qui refusent ce postulat votent non. Et les personnes qui s'abstiennent. Et le vote est ouvert.

Alors, effectivement, il y avait 12 oui, c'est juste, un peu plus de non, 27 non et 24 abstentions. Vous avez donc refusé la réponse à ce postulat.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Mano Zecca « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste. »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Madame la rapportrice Severine Graf est partie entre deux. Qui c'est qui la remplace ? M. Louis Dana, pour me dire s'il y a quelque chose à rajouter à son rapport.

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur suppléant : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Ce postulat, donc, a été déposé en septembre 2021, après une action menée par des militantes et des militantes de la grève féministe à Bellerive. Donc, Ensemble à Gauche salue le travail réalisé depuis 2018 par les collectifs et coordination de la grève féministe partout dans le pays et également à Lausanne. Ensemble à Gauche est opposé à toute forme de police du vêtement qui vise à dicter aux personnes, en particulier aux femmes, de quelle manière se vêtir. Raison pour laquelle nous proposons un règlement des piscines qui laisse autant de liberté de se couvrir le corps que de se baigner topless. Fondamentalement c'est une mesure d'égalité et surtout de liberté.

L'argument de l'hygiène qui a été opposé il y a quelques années ne tient plus. Les vêtements en question répondent entièrement aux critères d'hygiène si le vêtement est adapté à la nage, c'est-à-dire matière synthétique et coupe, et qu'il n'a pas été porté en Ville auparavant. L'argument selon lequel le burkini serait une provocation ou un étendard religieux est absurde et loufoque. Il s'agit au contraire de garantir l'accès aux espèces publiques concernées, en l'occurrence piscine à toutes et tous, quel que soit le genre, la culture, les mœurs personnelles. Certains sont choqués par le burkini, d'autres sont offusqués par la vue d'une poitrine dénudée. Et bien, il est temps que chacun et chacune apprenne à accepter et à cohabiter entre personnes qui ne partagent pas les mêmes habitudes vestimentaires.

À une semaine de la grève féministe, le Conseil communal peut envoyer un signal fort en renvoyant ce postulat à la Municipalité, la Municipalité pourrait envoyer un signal encore plus fort en acceptant et en mettant en vigueur rapidement un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – J'avais cliqué sur le bouton juste au moment où vous nous avez annoncé qu'on prenait encore cet objet, simplement pour dire qu'à 10 heures moins dix le lendemain d'un précédent Conseil communal c'est quand même, je trouvais dommage parce que c'est un débat qui me semble extrêmement intéressant, qui je pense pose beaucoup de questions qui ont trait à des enjeux sociaux, à des enjeux féministes, ça vient d'être dit. Nous, en tant que libéraux, c'est aussi un sujet qui nous paraît important et qui, je dois le dire aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, crée aussi certaines tensions et discussions au sein de notre groupe.

Mais puisque nous en débattons ce soir, je vais quand même brièvement rappeler ce qui me semble avoir été souligné par les commissaires PLR dans le cadre de la commission. Alors il semble en effet que le chef de service, M. Barascud, avait bien indiqué que les normes d'hygiène étaient relativement strictes, et qu'il était à l'heure actuelle, et je ne partage pas tout à fait l'avis de Mme Zecca, et qu'on trouvait à l'heure actuelle difficilement dans le commerce, des maillots de bain très couvrants qui permettaient de garantir que les normes d'hygiène imposées par la Confédération étaient respectées. Alors, il en appelait, et ça m'avait fait beaucoup sourire à ce moment-là, à ce que le commerce développe des vêtements de baignade qui permettaient de respecter ces normes d'hygiène là, et c'est toujours amusant d'entendre la Gauche appeler au capitalisme pour les avancées sociales.

Il y avait encore une autre question qui avait suscité notre interrogation. C'était celle de savoir comment on détermine ce qu'est un vêtement de bain adapté. Est-ce que c'est chargé à chaque piscine ou à chaque responsable au moment T de la piscine de déterminer si c'est adapté ou non ? Ou est-ce qu'une des règles générales serait uniformisée dans toute la ville ? Et nous n'avions pas eu de réponse satisfaisante à nos interrogations. Nous avons néanmoins soutenu le renvoi de ce postulat dans l'espoir d'avoir ce débat déjà l'été passé, avant l'ouverture de la saison des piscines. Maintenant, ce soir, le groupe PLR, dans sa majorité, s'abstiendra ou refusera.

La présidente : – Avant de donner la parole aux prochaines prises de parole, je vais quand même rappeler ce que je vous ai déjà dit en décembre 2022, ce qui a fait un joli article dans le journal, et puis que ça ne me dérange pas du tout, c'est que le règlement prévoit que je pourrai vous garder jusqu'à minuit, ce qui n'est absolument pas mon attention.

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – C'est un débat qui fait fureur depuis plusieurs années dans les pays occidentaux et nous ne sommes pas étonnés que cet hémicycle nous porte le sujet sur la table. Heureusement qu'il y a des conseillers qui arrivent avec des problématiques existentielles à résoudre absolument. Nous sommes attentifs aux revendications portées par le postulat, cependant vous ne serez pas étonnés de nous y voir tout à fait contraires.

Deux choses sont demandées. La première d'être de topless et d'autre de pouvoir se baigner habillé comme on veut, que ce soit pour des raisons religieuses, personnelles, médicales et j'en passe. Bon, pour cette dernière il est évident que les allergiques au soleil ou autre peuvent avoir une dérogation médicale, une connaissance en moins en a une, ça se passe très bien, pour pouvoir se baigner, cela va de soi. Pour d'autres c'est certain que comme il était souligné lors de la commission, plus de tissu revient aussi à moins d'hygiène dans nos bassins. Et les règlements sont stricts à ce niveau-là. On ne peut pas se baigner en tenue de plongée non plus. En somme, à Rome, fait comme chez les Romains. Le règlement actuel convient parfaitement et nous ne voyons aucune raison de le changer.

Pour le fait d'être topless, bon, je pense qu'à un moment donné il faut cesser d'être dupe. En parlant avec des amis, avec des collègues, on s'en rend bien compte que le mâle hétérosexuel lambda ne demande que ça. Je ne vois pas du tout en quoi la femme se libère à ce niveau-là, quand on offre au patriarcat que vous aimez tant, une belle façon de s'humecter la pupille. En plus soutenu par un règlement communal. On voit très bien que certains ne savent pas se tenir quand on a une jupe, Dieu sait quand on a les seins à l'air. Très bien, il ne faut pas sexualiser le corps de la femme, c'est vrai, mais que quelques militantes se substituent à des années d'évolution, enfin, sous certains points, le cerveau du mâle n'a jamais vraiment évolué, paraît assez cocasse. Toutefois, nous ne voyons aucun souci si une femme veut bronzer, discrètement, seins nus, mais évitons d'aller chercher un plateau repas dénudé.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, et on se rappelle tous de ces fameuses photos où la police venait mesurer la taille des maillots des femmes sur les plages, si elles étaient trop courtes. Merci à la bombe nucléaire de nous avoir donné le bikini. Nous ne voulons pas retourner en des temps bibliques, nous pensons donc que le règlement actuel, encore une fois, il va très bien. C'est un compromis parfait. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce postulat.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je tiens tout d'abord à remercier la postulante pour ce dépôt que notre groupe soutiendra avec conviction. La Ville de Lausanne, sa Municipalité et son Conseil soutiennent majoritairement, et ce avec conviction depuis plusieurs années davantage de droits pour les personnes discriminées, que ce soit en raison de leur genre ou de leur religion. Lors du traitement du rapport-préavis concernant les travaux de la piscine de Mon Repos il y a quelques

mois par ce Conseil, nous avons déjà eu l'occasion de saluer la Municipalité pour ses engagements en matière de davantage de reconnaissance des minorités de genre, en lien avec sa décision de rendre les futurs vestiaires de la piscine universelle. Dans ce sens, éliminer tout article discriminatoire des règlements des piscines lausannoises semble aller de bon sens. La postulante a en effet rappelé en commission un certain nombre d'articles discriminatoires présents dans l'actuel règlement des piscines, comme la mention de devoir porter un maillot de bain en accord avec son sexe.

Ces articles sont donc discriminatoires pour les personnes qui, pour des raisons culturelles ou religieuses également, ne peuvent pas exposer certaines parties de leur corps. Les questions d'hygiène et de sécurité ont pu être abordées en commission. Cela a permis à l'administration d'indiquer que le but de ces règlements des piscines résidait davantage en termes de questions d'hygiène et de sécurité. Et il a également été rappelé que les vêtements dits adaptés à la baignade correspondaient donc davantage à des questions de matériaux et qu'il convenait aux fabricants sur le marché des costumes de bain de vendre des vêtements donc adaptés à cette baignade et qu'à ce titre aucune obligation en matière de réglementation ne prévalait. Donc à ce titre, je ne partage pas les interrogations émises par Madame Maillard.

Afin de récuser une vision binaire du genre, d'aller vers une meilleure inclusion des personnes trans et non binaires, mais également afin de reconnaître toute autre raison culturelle ou religieuse qui impliquerait un mal-être dans le règlement actuel des piscines lausannoises, nous soutiendrons avec donc ferveur ce renvoi à la Municipalité. Puis en guise de conclusion, je me permets aussi une ouverture, pour ne pas imposer à des personnes de devoir montrer les parties de leur corps, mais également ne pas imposer à certaines personnes de devoir couvrir ces mêmes parties de leur corps, on pourrait imaginer un règlement des piscines qui soit plus simple, donc qu'aucune couverture de poitrine ne soit obligatoire, quel que soit le genre de la personne.

Et puis sur les propos de Madame Mori, on ne va absolument pas dans son sens. Elle a rappelé dans son intervention qu'il ne s'agissait pas de sexualiser le corps de la femme, mais toute son intervention va dans ce sens-là et est complètement sexiste.

Mme Carolina Carvalho (Soc.) : – Je prends la parole sans consulter mon groupe et au risque de ne pas représenter la position de l'entière du groupe socialiste. Je suis d'accord avec madame Maillard qu'il est un peu tard pour prendre un objet aussi important, car c'est une discussion qui va de fond et qui va vraiment définir qui nous sommes en tant que groupe du Conseil Communal lausannois. Personnellement je soutiens le renvoi de ce postulat à la Municipalité, mais je précise que mon groupe a tout à fait la liberté de vote, je parle en mon nom. Ces normes d'habillement strictes, que ce soit contre le burkini, que ce soit contre le topless, ne s'agit à mon avis que du contrôle social sur le corps des femmes. Concernant l'objet de ce postulat, il s'agit là d'une norme non seulement sexiste, mais également raciste, puisqu'il vise une population spécifique.

Je suis d'accord avec la postulante qui à la veille de la grève féministe du 14 juin, il incombe à ce Conseil de montrer la voie de l'exemplarité et de dire non à toute forme de discrimination sexiste et raciste.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je prends la parole tout à fait spontanément après une brève consultation de mon groupe, simplement pour dire que nous soutenons totalement l'esprit de ce postulat et nous réjouissons s'il est soutenu largement par ce plénum. Il est clair que c'est un peu tard dans la soirée pour avoir ce débat, mais je pense que ça va tous nous réveiller un peu.

Nous pensons qu'après des centaines d'années où on se soucie des corps des uns et des autres, dans une société qui se soucie des corps des uns et des autres, il est temps à Lausanne, en tant que Ville et législative progressiste, de nous lâcher la grappe, si je peux me permettre l'expression. Donc il est temps vraiment qu'on cesse de mesurer les bikinis, burkinis et tout ce qui s'en suit, et que chacun et chacune puisse choisir librement, en tant que libéral, je pense que c'est clairement une ligne que je défends, librement, ce qu'il souhaite mettre. Et en tant que libéral, je dois dire que toutes les considérations autour de la logistique des maillots de bain des uns et des autres et des autres dans le futur ne me fait pas trop problème puisque dans la mesure où les piscines lausannoises ouvriront librement l'accès à toute forme d'habillement amphibie, je suis persuadée que le marché offrira des options aux Lausannoises et aux Lausannois. C'est important si on peut faire quelque chose de non discriminatoire et d'ouvert et d'accessible pour toutes et tous je pense c'est vraiment dans l'esprit du législatif de cette Ville et c'est pour ça que les Verts Libéraux

soutiennent à l'unanimité la prise en considération de ce postulat et merci à la postulante pour cet excellent texte.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je suis fondamentalement opposé à toute discrimination, quelle qu'elle soit. Ce postulat me semble de premier abord raisonnable, voire justifié. Néanmoins, en lisant les propos du responsable de ce dicastère au sein de l'administration, mon opinion peut varier et varier. Je lis ce que le rapport de la commission précise, il s'agit de M. Barascud qui précise que « les missions primaires des personnels de piscine sont garantir la sécurité et l'hygiène. Dans le domaine de l'hygiène, les piscines sont tenues de respecter l'ordonnance du département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignades et de douches accessibles aux piscines qui depuis 2017 régit la qualité de l'eau des bassins ». M. Barascud ajoute que « ces règles sont extrêmement contraignantes et que ce sont elles et non pas d'autres considérations en lien avec le genre ou les convictions personnelles, voire religieuses, qui ont mené à la rédaction des articles relatifs aux vêtements autorisés ou non dans les piscines ».

Je pense que ce texte est important, qu'il doit être pris en considération et que probablement il va modifier en tout cas mon acceptation du vote.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Ce vêtement islamique relativement récent couvrant le corps et la tête est depuis quelques années l'objet d'âpres débats, cela a été mentionné entre ceux qui voient en cheval de Troie de l'islamisme radical et ceux qui dénoncent son interdiction critiquant le dévoilement de la laïcité supposément raciste. Mais j'ai quand même de la peine à suivre la postulante parce qu'à mon sens il s'agit d'un vêtement symbole de l'assujettissement des femmes. Alors que vous prônez la liberté, il y a un peu une totale contradiction. Bon, qu'en est-il du port du burkini dans le lac et les cours d'eau du canton ? Il s'agit de l'espace public, de ce fait, si une personne veut se baigner en burkini, en robe de mariée ou en smoking, rien ne lui interdira. En ce qui concerne la sécurité, lors d'un sauvetage, par exemple, les tissus trop imposants sont un problème supplémentaire. Par exemple, s'il faut se servir d'un défibrillateur. Bref, je vous laisse la réflexion. Merci de votre attention.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Les commissaires PLR avaient juste envie de poser à nouveau la question qui avait été posée lors de la commission et qui est restée sans réponse très claire, vous pouvez le constater dans le rapport de commission, parce que c'est avant tout une question d'hygiène aussi, et puis vous pouvez voir que la question a été posée et puis que la réponse n'est pas très claire. Alors peut-être que Mme Möchler pourrait, si elle le souhaite, répondre à cette question. Est-ce que les piscines lausannoises peuvent véritablement accueillir, dans les situations actuelles et les mesures d'hygiène prises actuellement, plusieurs personnes en burkini ou est-ce qu'il faudrait prendre des mesures d'hygiène plus conséquentes pour respecter les normes ?

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – En 1970, à la Voile d'Or, j'avais 16 ans et nous étions quasiment toutes seins nus. Ça ne posait pas beaucoup de problèmes. Si vous descendez ces jours à la Voile d'Or, vous verrez qu'une grande majorité de jeunes femmes sont seins nus. Je ne vois pas non plus qu'il y a des prédateurs ou des gros lourds. Ça se passe très bien, je vous encourage. Je relève que le débat a animé Grenoble et le Maroc qui ont finalement interdit le burkini dans les piscines, craignant les velléités politico-religieuses des musulmans les plus intégristes. Yverdon vient d'accepter ces tenues ainsi que les seins nus. Le voile, le burkini sont clairement un moyen de soumettre la femme dans certaines cultures et vous m'étonnez à gauche. Cela menace notre liberté.

J'ai cherché ces derniers temps des bikinis sur le net et trouve de nombreux maillots couvrants, moches, des jupettes peu saillantes. On voit que les mentalités changent et ce n'est pas tout à fait regrettable. En tout cas, en ce qui me concerne, ce sera un grand non.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Je voulais juste prendre la parole pour rappeler deux ou trois choses. La première c'est que sous aucun prétexte on n'enlève contre leur gré des vêtements aux femmes, peu importe ce que messieurs vous en pensez ce soir puisque vous êtes aussi beaucoup à prendre la parole, enfin ça ne nous change pas d'habitude, mais je veux dire là sur ce sujet là ça ne fait qu'en rajouter une couche. La deuxième chose c'est que rien n'excuse la violence, rien n'excuse la violence. Et en tout cas pas une jupe un peu trop courte puisque ce soir aussi on a les oreilles qui font un peu mal. Et puis enfin la troisième chose c'est que la proposition de ce soir c'est d'appliquer un règlement de manière plus dans l'égalité, plus sur des questions d'égalité entre hommes et femmes en l'occurrence.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Alors pour moi aussi, il est un peu tard de discuter de ce sujet, c'est-à-dire qu'on aurait pu en parler en 2021, ou peut-être déjà en 2015, je ne sais pas, des années où là, on aurait gagné des piscines sans discrimination, ni règles purement sexistes et excluantes. Donc il me semble vraiment important que ce soir, on puisse prendre ce sujet, et on en a bien débattu, je pense qu'on a encore suffisamment d'énergie à 22h09 pour finaliser ce débat. Il me semble que l'heure du jour indiquait d'ailleurs une séance jusqu'à 22h30.

Pour vous dire, le débat a été plus simple en commission. 12 commissaires sur 13 se sont positionnés favorablement contre une seule abstention. Il nous a été aussi expliqué par M. Christian Barascud que le vêtement est adapté à la nage. Si le vêtement est adapté à la nage, ça ne pose pas de problème d'hygiène. Au contraire, ce qui pose plus problème en termes d'hygiène, ce sont plutôt les bermudas ou les shorts qui sont portés par des hommes à l'extérieur avant d'arriver à la piscine et qui sont très larges. Voilà, c'est pour rappeler un peu que l'argument de l'hygiène ne tient pas la route. Ça a été mentionné par les professionnels des piscines et je ne l'ai pas fait dans mon introduction, mais en effet la question de la qualité de l'eau et de l'hygiène est fondamentale pour les piscines et les employés municipaux et municipales font un travail remarquable en ce sens. Je me réjouis de vous croiser à la piscine cet été.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Puisque j'ai dit dans ma première intervention que ce sujet suscitait de vives discussions au sein des milieux libéraux. J'ai envie de dire preuve en est, puisque ma collègue Virginie Cavalli, Verte libérale, soutient sans réserve ce postulat, alors que nous, parti libéral radical, sommes plus nuancés et allons en majorité le refuser.

Je voulais simplement signifier, parce que je me porte en faux avec la vision du libéralisme qui a été présentée par Madame Cavalli. Je ne crois pas que le libéralisme se soit laissé à chacun faire ce qu'il souhaite sans limites. Je crois que le libéralisme c'est reconnaître et admettre que nous sommes tous différents, que nous avons tous nos différences et que dans toute la mesure du possible, il doit en tenir compte. Le libéralisme ce n'est pas considérer qu'on est juste une somme d'individus et qu'on peut faire ce qu'on veut, comme on le veut. Le libéralisme c'est aussi admettre que cette somme d'individus, elle forme une communauté. Et que la communauté elle nous dépasse. Et que c'est aussi bien pour ça qu'il y a des règles dans une communauté. Et c'est bien pour ça que le débat dont on discute ce soir est important. C'est dans quelle mesure nos besoins personnels peuvent s'inscrire dans cette communauté. Et je crois que les avis qu'on entend de gauche et de droite de l'hémicycle le démontrent.

Les questions qu'on soulève ce soir, elles sont sensibles, elles heurtent des sensibilités. Et on ne peut pas y répondre juste sous l'angle de la discrimination ou du féminisme. C'est bien plus complexe que ça. Il y a des femmes féministes qui sont opposées au burkini. Il y a des femmes féministes qui sont opposées au topless, oui vous le savez, Mme Famhy, je vous vois hocher de la tête, vous le savez bien. Alors je crois que le sujet est délicat et c'est pour ça que certainement la Municipalité aura une réponse qui sera nuancée et mettra en oeuvre un règlement qui ne sera pas aussi poussé que ce qu'on a pu entendre ce soir, parce que l'enjeu il est là, ce n'est pas de laisser chacun aller comme il veut dans un espace public communal, c'est de faire en sorte qu'on ait des règles qui laissent de la liberté aux personnes, mais qui permettent aussi à la communauté de vivre ensemble de manière sereine et apaisée.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Alors, à titre personnel, je ne comptais pas prendre la parole, effectivement, en tant qu'homme qui n'est pas directement concerné par ces questions. J'aimerais juste revenir sur quelques propos assez désolants qui ont été portés par la droite, notamment l'UDC. Alors, ce n'est jamais très surprenant, même quand on s'y attend, on est quand même un peu brusqués. Ce sont des propos qui sont assez proches de l'islamophobie. Moi, j'ai envie de vous rassurer, Mme Lavanchy, les femmes musulmanes, si le règlement venait à être modifié, ne viendront pas à la piscine pour faire des vagues. Elles veulent juste sauter dans l'eau, plonger, et de ce point de vue, elles ne portent aucun danger à votre bronzage.

La deuxième chose que j'ai envie de mettre en avant, c'est que c'est effectivement une question importante qui se pose, et c'est un choix en fait qui se pose, c'est soit celui de suivre un modèle plutôt français, très conflictuel, qui pose de nombreux problèmes, notamment d'intégration, ou un modèle plutôt nordique, ou même plus proche de nous, en Allemagne, un très grand nombre de communes ont déjà adopté des règlements similaires. La Ville de Genève l'a également adopté en février. Et c'est effectivement un moyen d'intégration très important et qu'il ne faut pas négliger au

risque justement de suivre une voie qu'à gauche, on ne souhaite pas suivre lorsqu'on regarde en France.

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – J'interviens sur ce sujet qui est absolument indispensable. Je n'ai jamais entendu de débat philosophique sur les strings pour hommes, ni le topless, voilà, c'est comme ça en fait. C'est là que ça commence la discrimination. Le topless a d'abord soulevé des indignations avant d'être accepté sur les plages. L'histoire du voile est intéressante parce qu'elle a commencé bien avant l'islam. On peut voir tous les tableaux très anciens où les femmes portent le voile. Donc Lausanne c'est une très belle ville, comme New York et ailleurs, et mieux, mais le monde est vaste.

Alors qu'il y a des pays où les femmes ne peuvent pas sortir pour aller dans un parc avec leurs enfants. Et d'accord avec mon collègue Mountazar Jafar de ne pas empêcher les personnes de prendre du plaisir à aller dans l'eau sans être discriminées par leur tenue. Par ailleurs les interdits concernent souvent le corps des femmes. Paradoxe : parce qu'elles sont trop couvertes pour aller dans une piscine ? Je conseille vraiment l'histoire de la pudeur qui montre les changements de règles – qu'on appelle modes – tout au long de l'histoire. Alors, arrêtons avec ça. Laissons les gens avoir une activité qui est ici démocratique sans leur dire non, ne vous habillez-pas comme ci, habillez-vous comme ça. Je pense que plus on élargit notre horizon et on comprend ce que ça veut dire être solidaires du collectif, comme Mme Maillard l'a dit. Et ça, nous qui avons le choix, il faut le laisser aux autres.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je ne résiste quand même pas à la tentation de répondre à ma collègue Madame Maillard. Il est vrai qu'il y a deux partis libéraux en Suisse. La différence probablement entre le conservatisme et le progressisme. Je vous laisse deviner qui est qui. Ma foi, il y a plus de R que de L au PLR Vaud, ça fait longtemps qu'on le sait. Concernant le débat, je regrette de la part de mes collègues PLR qu'il soit limité aux aspects logistiques et hygiéniques et qu'il n'ait pas exprimé les véritables raisons pour lesquelles il refuse la prise en considération de ce postulat. Et je regrette aussi d'entendre souvent le débat se cristalliser autour des questions de religion, notamment à droite. Je pense que le débat est beaucoup plus large. Il y a des gens qui ont d'autres raisons de vouloir mettre des maillots de bain plus longs. Ça leur appartient et j'estime que si on défend une conception du libéralisme plus ou moins moderne, on reste attaché au fait qu'il y a des règles certes, mais moins il y a d'État, mieux on se porte. Donc je regrette vraiment la position de la droite de cet hémicycle et ce manque de progrès de leur part.

La présidente : – J'aimerais qu'on reste sur le sujet qui est un règlement sur les piscines et que ce n'est pas un débat sur les religions ou sur un délai de ce qui est un parti politique, etc. Donc je continue en restant sur le sujet du postulat pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Bon, je voulais quand même répondre à monsieur Mountazar Jaffar qu'à la Voile d'Or, il y a des femmes qui ont 80 ans qui sont topless. La question pour nous, elle ne s'est jamais posée parce qu'on se sentait libre et on aimerait le rester et que les jeunes femmes puissent être aussi libres. L'année dernière, nous avons eu pas mal de femmes voilées ou en burkini. Le problème, c'est qu'elles regardaient un peu de travers les octogénaires seins nus, qui se baignent ainsi depuis toujours, sans s'être posé la question parce qu'on n'en avait pas besoin. Alors, voilà, j'espère que dans les piscines, tout le monde sera accepté, mais je dirais que j'irai à Bellerive à 70 ans, je me remettrai sein nu, c'est clair.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – Je ne comptais pas prendre la parole, mais je pense que c'est bien que je le fasse. Pourquoi ? Pour deux raisons. Hier en venant à la séance, ma fille m'a posé la question de savoir « Maman, est-ce que tu peux poser la question au Conseil communal, est-ce que Sarah peut aller à la piscine ? » Sarah, c'est une élève, une écolière de Béthusy qui porte le voile. La bande d'enfants vont à la piscine et il y a un souci avec ça. Donc voilà aujourd'hui qu'on en débat. Quand on a commencé le débat, j'ai fait un message pour lui dire « demain vous regarderez la réponse de l'Assemblée en différent ».

Je me pose la question de savoir, est-ce que je vais quand même recommander aux enfants de regarder ce débat qui devait être une question posée à laquelle l'assemblée et la Municipalité doivent donner une réponse. Et là, les propos que j'entends dans ce plénum m'interpellent et je veux juste dire à cette assemblée, est-ce qu'on doit priver Sarah d'aller à la piscine avec tous les autres enfants cet été ? Ou est-ce qu'on doit prendre en compte ou tout simplement soulever des questions

qui font non débat, à parler de la religion, de l'islamisme ? Alors que la Ville, la Municipalité a fait un travail énorme d'intégration, de diversité sociale, de diversité religieuse. Ça, j'interpelle tout le monde là-dessus et je laisse chacun et chacune y répondre par les votes que nous allons faire tout de suite.

Mme Manon Zecca (EàG) : – C'est pour demander le vote nominal, s'il vous plaît.

La présidente : Est-ce que cinq personnes soutiennent ? C'est largement le cas. Donc il y aura un vote nominal à la fin du débat.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je me permets juste de revenir sur l'argumentaire d'hygiène qui a été mentionné à plusieurs reprises et juste de pouvoir vous lire un argumentaire qui a été recueilli par le comité Genova, par un comité de Genève, qui a récemment mené une campagne pour des baignades davantage inclusives et qui cite l'avis de l'agence Soins et Santé en Belgique. Donc je cite « l'agence estime que le maillot de bain doit surtout être propre. Du point de vue de l'hygiène, un maillot de bain ne peut être utilisé que pour nager ou se baigner et il doit être lavé régulièrement. Il n'est pas simple pour le responsable d'une piscine de vérifier si un maillot de bain est bien utilisé, conformément aux règles d'hygiène, mais à cet égard, un burkini ne diffère pas d'autres tenues spécifiquement destinées à la baignade ou la natation. Une interdiction du burkini pour de simples raisons d'hygiène ne se justifie donc pas. En cas d'utilisation correcte, un burkini est un maillot de bain qui répond aux exigences matière d'hygiène ». Voilà, c'est un petit rappel pour vous soutenir, enfin, vous encourager à soutenir.

La discussion est close.

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur suppléant : – La commission a voté la prise en considération du postulat de madame Zecca par 12 oui 0 non et une abstention.

La présidente : – Nous sommes face à un vote nominal, donc les personnes qui soutiennent le renvoi de ce postulat la Municipalité votent oui les personnes qui refusent vote non et il est possible de s'abstenir.

Par 46 oui, 11 non et 5 abstentions, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité et je vous remercie. Et je vous souhaite une bonne soirée, bonne rentrée chez vous et on se retrouve le mardi 20 juin.

(insérer vote nominal)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 25
